



# **Commune de Servion**

Municipalité

**Préavis no 03-2019**

**2<sup>ème</sup> partie**

# **Rapport de gestion de l'année 2018**

Servion, le 1<sup>er</sup> mai 2019



*Ancien collège de Servion*



*Ancien collège de Les Cullayes*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 94 du Règlement du Conseil communal de Servion, la Municipalité vous soumet le rapport de gestion de l'année 2018.

## 1. Administration générale

### 1.1 Autorités – Administration générale

Pour 2018, la répartition des dicastères se présente de la manière suivante :

<b>Législature 2016-2021 de janvier à décembre 2018</b>		
<b>Dicastères</b>	<b>Responsables</b>	<b>Remplaçants</b>
<b>Administration générale Finances - Police Mobilité - Informatique Affaires juridiques</b>	<b>Cédric Matthey Syndic</b>	<b>René Padrun Vice-Syndic</b>
<b>Instruction publique Affaires sociales Routes – Eclairage public</b>	<b>Yves Boand</b>	<b>Monique Ries</b>
<b>Aménagement du territoire Constructions Télé réseau</b>	<b>Christophe Chaillet</b>	<b>Cédric Matthey Syndic</b>
<b>Forêts – STEP et collecteurs Défense incendie – Protection civile - Service des eaux</b>	<b>René Padrun Vice-Syndic</b>	<b>Yves Boand</b>
<b>Cultes Domaines et bâtiments Déchetterie</b>	<b>Monique Ries</b>	<b>Christophe Chaillet</b>

En 2018, la Municipalité a soumis 14 préavis à l'approbation du Conseil communal et a tenu 41 séances de Municipalité. Le nombre d'objets traités diffère selon les séances. Pour exemple, 67 sujets ont été portés à l'ordre du jour de la séance du 16 avril 2018 contre seulement 16 à celui de la séance 1<sup>er</sup> octobre 2018. La moyenne se situe en règle générale aux environs de 40-45 sujets différents à traiter par séance.

Les membres de la Municipalité ont, durant l'année 2018, représenté la Commune dans le cadre de diverses séances de travail ou lors de manifestations qui ont eu lieu dans le District et en dehors de celui-ci. Cette démarche reflète une volonté de poursuivre une participation active dans les affaires régionales et de pouvoir faire entendre la position de notre Commune. C'est également une obligation face à la mise en place de structures régionales et de collaborations intercommunales.

## 1.2 Personnel communal

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Madame Céline Matthey Monteleone, préalablement collaboratrice au bureau technique communal, a repris le poste vacant à la bourse communale. Elle a été remplacée au bureau technique, par Madame Eléonore Grandjean Marie.

Madame Isabelle Lucas Sauterel, responsable du bureau technique communal, a souhaité baisser son taux de travail de 80 à 70% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018. En compensation, Madame Grandjean a augmenté le sien de 30 à 50%.

La fermeture de 4 salles de classe a contraint la Municipalité à réduire son personnel de conciergerie et à se séparer de Madame Huguette Augsburguer au 30 avril 2018.

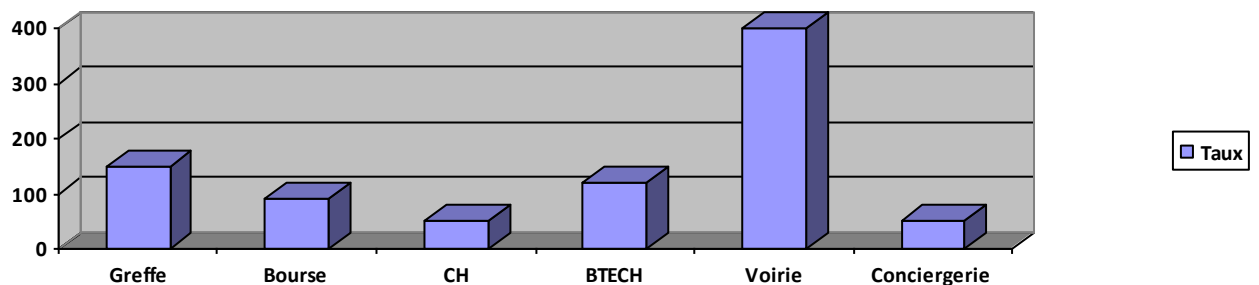
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, l'effectif du personnel communal s'est donc composé de la manière suivante :

Services	Noms	Fonctions	Taux en %
Administration	Burri-Monney Claudine	Secrétaire municipale	100%
	Oberson Laure	Adjointe	50 %
Bourse	Dutoit Patricia	Boursière	40%
	Matthey Montelone Céline	Collaboratrice	50%
Service de la population	Dufey Anne-May	Préposée	50%
Bureau technique	Lucas Sauterel Isabelle	Responsable	80% 70% dès le 01.09.2018
	Grandjean Marie Eléonore	Collaboratrice	30% 50% dès le 01.09.2018

<b>Voirie</b>	<b>Alves Carlos</b>	Responsable des bâtiments et des déchetteries	100%
	<b>Chapuis Raphaël</b>	Responsable de l'assainissement Surveillant STEP	100%
	<b>Ramoni Fabrice</b>	Employé communal	100%
	<b>Weber Thierry</b>	Employé communal	100%
<b>Conciergerie</b>	<b>Augsburger Huguette</b>	Concierge	30% jusqu'au 30.04.2018
	<b>Ferreira Cécilia</b>	Concierge	50%

***Répartition du personnel par service et par secteur en équivalent plein temps (EPT)  
au 31 décembre 2018 :***

- 1.50 EPT pour le greffe municipal
- 0.90 EPT pour la bourse communale
- 0.50 EPT pour le service de la population (CH)
- 1.20 EPT pour le bureau technique (BTECH)
- 4.00 EPT pour le service de la voirie
- 0.50 EPT pour le service de conciergerie



## ***Développement des connaissances du personnel – formation continue***

Depuis toujours, le développement du personnel et la formation continue font partie des objectifs de la Municipalité ceci d'autant plus que la législation se modifie continuellement.

En 2018, le personnel communal, tant administratif que technique a dès lors suivi différents cours en lien direct avec son activité et sa fonction.

### **1.3 Conseil communal**

**Lors des séances du Conseil communal de 2018, la Municipalité a présenté 14 préavis qui ont traité des objets suivants :**

- **Préavis n° 01/2018** : Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 360'000.00 en vue de financer divers travaux de réfection et de transformation dans le bâtiment communal situé au Ch. des Moures n° 2 aux Cullayes.
- **Préavis n° 02/2018** : Morcellement et vente de la parcelle communale n° 2'161 aux Cullayes. Equipement des 4 nouvelles parcelles, issues du morcellement, avec demande d'autorisation d'emprunter Fr. 170'000.00.
- **Préavis n° 03/2018** : Nouveau règlement communal relatif à la protection des arbres et des bosquets (*face aux demandes émises par la Commission ad hoc, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis et de le présenter lors d'une prochaine séance*).
- **Préavis n° 04/2018** : Signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie de 16'479 m<sup>2</sup> issus de la parcelle communale n° 308, en faveur de la société Zoo de Servion SA pour une durée de cent ans incluant le versement d'une rente minimale en faveur de la Commune de Servion d'un montant annuel de Fr. 676.00 afin de permettre l'extension de l'aire du Zoo de Servion.
- **Préavis n° 05/2018** : Comptes et rapport de gestion de l'année 2017.
- **Préavis n° 06/2018** : Transformation de l'épicerie, boulangerie, tea-room de Servion avec couverture partielle de la terrasse et création d'une agence postale avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 590'000.00.
- **Préavis n° 07/2018** : Nouveau règlement communal relatif à la protection des arbres et des bosquets (*version modifiée en fonction des demandes de la Commission ad hoc*).
- **Préavis n° 08/2018** : Nouveau règlement communal relatif aux cimetières et aux sépultures.
- **Préavis n° 09/2018** : Baisse du prix de vente de la parcelle communale n° 4'022.
- **Préavis n° 10/2018** : Arrêté d'imposition pour l'année 2019.
- **Préavis n° 11/2018** : Projet de reconstruction des collecteurs EU et EC des quartiers Aux Channey et de La Montagne à Servion avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 1'650'000.00.
- **Préavis n° 12/2018** : Achat d'une épareuse et d'un taille haie avec demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 60'000.00.

- **Préavis n° 13/2018** : Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 135'000.00 en vue de financer divers travaux de réfection et de transformation dans le bâtiment communal situé au Chemin du Clos Joli 2 à Servion.
- **Préavis n° 14/2017** : Budget 2019.

Ces quatorze préavis ont fait l'objet de rapports circonstanciés par les Commissions compétentes (*Commission de gestion, Commission des finances et commissions ad hoc selon les objets à traiter*) et, à part le n° 3 qui a été retiré par la Municipalité pour être présenté modifié sous le préavis n° 07/2018, ils ont tous été acceptés.

## 1.4 Intérêts généraux

### *Fêtes et manifestations villageoises*

Durant l'année 2018, le Comité des Fêtes de la Commune, présidé par Monsieur Jean-Daniel Burnier et constitué de huit bénévoles, en collaboration avec la Municipalité, ont organisé différentes manifestations qui ont remporté un énorme succès.

### ***Bref rappel des manifestations organisées par le Comité des Fêtes en 2018 :***

#### **L'opération « coup de balai » qui s'est déroulée le samedi 28 avril 2018.**

Une vingtaine de personnes de tous âges, équipées en conséquence se sont retrouvées au local de la voirie communale à Servion le samedi 28 avril 2018 bien décidées à débarrasser le cours d'eau « Le Carrouge » des débris qui l'encombraient.

*La « pêche » aux déchets a été fructueuse. Bravo et merci pour ce bel esprit civique.*





**La Fête nationale** s'est déroulée **le mercredi 1<sup>er</sup> août** sur la place des 2 Tilleuls aux Cullayes.

Une palette d'activités a une fois de plus été proposée tel qu'un tournoi de pétanque, un autre de volley-ball ainsi qu'une bataille de bombes à eau.

La Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes a offert une magnifique prestation par sa traditionnelle levée des danses.

Malgré la pluie, qui s'est invitée en début de soirée, le traditionnel cortège des enfants et le feu d'artifice ont clôturé la manifestation.

Boissons, glaces et grillades servies par la société de Jeunesse ont sustenté petits et grands *tout au long de cette sympathique journée.*



### **Les 5 et 6 octobre, la Fête du Vin cuit et des Saveurs du monde.**

Durant ces deux jours, trois familles, domiciliées dans la Commune, nous ont fait découvrir les spécialités culinaires de leur pays ou de leur région d'origine, respectivement l'Argentine, la France et les USA.

Il est important de rappeler que cette fête, qui depuis 14 ans remporte un franc succès, est née d'une volonté municipale d'intégrer concrètement notre population étrangère en lui permettant de se faire connaître personnellement mais aussi culturellement et culinairement.



## Le 15 décembre, Le Marché artisanal et la vente des sapins de Noël aux habitants de la Commune.

Cette journée est l'occasion de se retrouver et de partager un moment convivial et chaleureux tout en savourant une petite collation proposée par la Jeunesse, d'apprécier le vin chaud servi par la Municipalité, de choisir son sapin (*issu des forêts communales*), de découvrir les créations des artisans de la Commune et des environs et pour les enfants (*petits et grands.. tel que le démontrent les photos...*) de transmettre leurs souhaits au Père Noël venu les rencontrer.



### En décembre les « Fenêtres » ou rencontres de l'Avent

Le Comité des fêtes a organisé une rencontre dans chaque village sur le principe du « repas canadien ». Aux Cullayes, elle s'est déroulée le vendredi 7 décembre au Café socio-culturel et à Servion le mercredi 12 décembre dans la cour du Vieux Collège.



Le samedi 7 décembre, une soirée fort sympathique, organisée au Zoo de Servion par le Rotary Club du Jorat, a illuminé et réchauffé le cœur des adultes comme celui des enfants qui se sont vus offrir une attention par le Père Noël venu pour la circonstance.

Le mercredi 12 décembre, la famille Chamorel nous a accueillis chez elle avec de délicieuses spécialités concoctées pour ravir nos papilles.

Ce mois de décembre aurait été incomplet sans le traditionnel « Noël à la Chapelle » où le Diacre, Monsieur Bertrand Quartier, est venu rappeler le sens religieux de la Fête de Noël. Cette rencontre a eu lieu le jeudi 20 décembre à 19h30. A l'issue, une collation a été servie et les enfants ont reçu leur traditionnel « cornet de Noël » offert grâce au bénéfice de la vente des sapins.

## **Manifestations organisées par le nouveau collectif Jardinable en 2018 :**

Pour compléter cette belle palette de manifestations, la nouvelle Association « Jardinable », constituée d'habitant(e)s des deux villages a organisé une « Fêtes du Jardin » le samedi 2 juin sur la Place des deux Tilleuls aux Cullayes.



Par une magnifique journée ensoleillée, petits et grands, néophytes et spécialistes ont trouvé conseils, plantons et semences, etc. tout en échangeant leurs expériences et en partageant un moment convivial.

Le terrain mis à disposition par la Commune, destiné au Jardin de l'Association, a été officiellement inauguré et, ce jour-là, le premier arbre a été planté.

Le 8 novembre, le collectif a donné une conférence fort intéressante sur la permaculture et le samedi 17 novembre, un espace « permaculture » a été mise en place dans le jardin.

Le succès remporté par ces diverses manifestations conforte la Municipalité à soutenir et à maintenir ces rencontres variées, chaleureuses et rassembleuses

## **Nos jubilaires**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, trois habitants nonagénaires ont reçu une délégation municipale venue leur apporter les vœux des autorités avec, bien entendu, une attention destinée à marquer cet événement.

En 2018, nous n'avons fêté aucun(e) centenaire.

Relevons qu'au 31 décembre 2018, dans nos deux villages, vivaient quinze personnes qui avait plus de nonante ans (*huit dames et sept messieurs*). Sept résidaient à la Fondation du Signal aux Cullayes (*en EMS ou en appartements protégés*) et les huit autres avaient le privilège d'habiter leur propre logement.

Le doyen de la Commune, au 31 décembre 2018, est né le 29 février 1920 et il résidait à la Fondation du Signal tout comme la doyenne, née le 15 février 1917.



## ***Journée des Seniors***

Chaque année, la Municipalité consacre une journée privilégiée aux Seniors de la Commune.

Les années paires, elle les emmène découvrir notre beau pays ou ses environs et les années impaires, ils sont invités à une journée surprise qui se déroule en principe dans la Commune.

En 2018, le jeudi 6 septembre, par une journée nuageuse mais très douce, nos Aînés se sont rendus au barrage d'Emosson où, après une balade en funiculaire, en train puis en téléphérique ils ont partagé un délicieux repas dans une ambiance chaleureuse et détendue. La journée s'est terminée par la visite du Musée Barry à Martigny.

Sur plus de 300 personnes invitées, 90 ont répondu présentes.



### ***Expérience gustative exceptionnelle***

En janvier 2018, la Municipalité a pris connaissance dans le Régional d'un article relatant le parcours de la jeune Pauline Clouet, âgée de 11 ans, domiciliée à Servion, passionnée de pâtisserie, qui avait été sélectionnée parmi plusieurs centaines de candidates pour participer en mars à Paris au concours français « La Cuillère d'Or » réservé aux femmes, dans la section des 11-15 ans. Afin de la féliciter et de l'encourager, la Municipalité avait décidé de participer aux frais de voyage par un soutien de Fr. 200.-.

En mars, le lendemain du concours, la Municipalité apprenait avec plaisir que Pauline avait remporté le trophée « La Cuillère d'Or » dans sa catégorie d'âge. Par le biais des réseaux sociaux, l'ambassade suisse à Paris a d'ailleurs relaté ce magnifique résultat et le parcours de Pauline.

La Municipalité l'a alors reçue pour la féliciter et Pauline est venue avec le même gâteau que celui qui lui a valu sa médaille... un ravissement pour les yeux et les papilles.



### **1.4 Elections et votations**

Durant l'année 2018, les citoyennes et citoyens de Servion ont été appelés aux urnes à quatre reprises, le 4 mars, le 10 juin, le 23 septembre et enfin le 25 novembre pour au total 10 scrutins fédéraux.

Lors de ces différents votes, le taux de participation a oscillé entre 61.53% pour le scrutin lié à la suppression des redevances Billag et à 34.090% lors de la votation sur la loi fédérale sur les jeux d'argent.

Le taux de participation moyen pour l'année 2018 est de 45.94%.

### **1.5 Référendums – initiatives – attestation de la qualité des électeurs**

Souvent les citoyens ne le savent pas mais les Communes ont pour mission d'attester la qualité d'électrice/électeur de l'ensemble des signataires des initiatives et des référendums. Pour notre Commune cette tâche est confiée au service de la population.

En 2018, sur 340 signatures à identifier et à attester, seules 282 répondaient aux exigences et aux critères requis. Les signatures non prises en compte concernaient essentiellement des doublons ou des signatures de personnes qui n'avaient pas le droit de vote dans notre Commune (personnes mineures ou étrangères notamment).



## 1.6 Naturalisations – devenir suisse

La nouvelle loi sur la naturalisation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son but premier est d'unifier la procédure entre les Cantons et de garantir une égalité de traitement entre les candidat(e)s.

Bien que la procédure paraisse au premier abord plus simple, les exigences sont au final beaucoup plus strictes (*il faut par exemple : être titulaire d'un permis C, ne recevoir aucune aide sociale au moment de la demande ni durant les trois années précédentes, fournir une attestation que le candidat maîtrise la langue pratiquée dans le Canton où est déposée la demande, etc.*).

La procédure à charge des Communes s'avère nettement plus lourde, nous estimons en effet que le temps consacré par le secrétariat communal a presque doublé.

Pour le test de connaissances, la Municipalité a été appelée à élaborer un panel de questions sur la Commune et la région qui a été validé par le Service cantonal des naturalisations et que nous vous suggérons de découvrir sur le site communal avec le test cantonal et fédéral.

En 2018, la Municipalité a traité trois demandes qui avaient été déposées avant le 31 décembre 2017 et quatre selon la nouvelle loi.

Le Service communal de la population a reçu des avis de naturalisation pour dix habitants dont deux par naturalisation facilitée (mariage).

## 1.7 Quelques chiffres concernant le secrétariat communal

En 2018, ce ne sont pas moins de **902 courriers** (890 en 2017) qui ont été signés par la Municipalité et **2'806 courriels** (2'782 en 2017) qui ont été traités par le greffe municipal.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des invitations groupées (*invitations aux Seniors par exemple ou aux nouveaux habitants ainsi que les courriers adressés dans le cadre du plan canicule*) ni des autorisations telles que les permis de construire et les permis d'habiter, les permis temporaires de débit de boissons et les autorisations de manifestations, les préavis, etc.

## 1.8 Visite préfectorale

Une fois par année, la Préfecture « visite » les Communes du District et procède à un contrôle de sa gestion ainsi que des différents registres tenus. Il s'agit d'un jour important tant pour la Municipalité que pour le personnel communal puisque son travail est évalué par un représentant du Conseil d'Etat vaudois.

En 2018, Monsieur Daniel Flotron, Préfet, est venu à Servion le 15 novembre. Il a été reçu par la Municipalité, la secrétaire du Conseil communal ainsi que par les différentes cheffes des services administratifs.

Nous avons plaisir à relever que la gestion de notre Commune a rencontré sa totale approbation et la Municipalité en profite ici pour remercier l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et la qualité du travail fourni.

## 1.9 Deux nouveaux règlements communaux adoptés en 2018

- **Le Règlement concernant les cimetières et les sépultures.**  
*(adopté par le Conseil communal le 29 octobre 2018 et par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale le 9 novembre 2018).*
- **Le Règlement sur la protection des arbres et des bosquets.**  
*(adopté par le Conseil communal le 29 octobre 2018 et par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement le 11 décembre 2018).*

L'élaboration du nouveau Règlement communal de police a pris un peu de retard. Il s'agit d'un dossier « lourd » qui demande une étude approfondie afin qu'il respecte la réglementation cantonale tout en étant en adéquation avec les autres règlements communaux.

De plus, la mise en vigueur de nouvelles lois cantonales risquant de modifier la teneur de certains articles, comme par exemple celui concernant l'interdiction de mendicité, la Municipalité a préféré attendre 2019 pour le présenter à l'approbation du Conseil communal.

## 1.10 Archives communales

Avec l'accord de l'ORPCi, nous avons pu créer un espace adapté dans l'abri PC de Servion afin de regrouper et de protéger les archives des deux anciennes Communes ainsi que celles de la nouvelle Commune de Servion.



Des armoires anti-feu ont été acquises pour les documents les plus sensibles et les plus anciens.

L'élément clé qui fait le plus souvent défaut pour une gestion rationnelle de nos archives est incontestablement : **le temps.**

Pour l'instant, considérant les coûts relativement importants demandés par un professionnel, la Municipalité a préféré y renoncer et cette gestion reste donc dévolue au secrétariat communal qui, pour s'en charger, glane, dans la mesure du possible, quelques heures entre ses innombrables autres tâches et fonctions.

### **1.11 Informations à la population – site communal**

En 2018, neuf « tous ménages » d'informations générales et diverses ont été adressés aux habitants des deux villages. Ces tous ménages sont à chaque fois insérés sur le site communal [www.servion.ch](http://www.servion.ch).

La brochure contenant des informations pratiques, intitulée elle aussi « Info-Servion », distribuée à chaque nouvel arrivant, est régulièrement mise à jour. Elle est consultable sur le site communal et une version papier est à disposition au greffe municipal.

A la fin du mois de décembre 2018, le site communal a été entièrement transformé en version dite responsive afin que les utilisateurs puissent y accéder par différentes sources (*portables, tablettes, etc.*) sans découvrir une page biaisée ou tronquée. Pour les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion d'apprécier cette nouvelle version, nous vous invitons à consulter la page [www.servion.ch](http://www.servion.ch).

#### **Soirée d'information à la population**

Le jeudi 20 septembre 2018, la Municipalité a convié la population à une séance d'information avec pour thèmes : l'avenir du bureau de Poste de Servion - la situation sur les constructions immobilières dans la Commune - les transformations en cours et prévues dans les bâtiments communaux - les aménagements routiers prévus dont ceux du Centre de Servion - etc.

Une partie de la soirée a été réservée aux questions-réponses et la séance s'est clôturée par le verre de l'amitié lors duquel les débats se sont poursuivis.

Cette séance a remporté un vif succès et a su répondre aux attentes de nos citoyennes et citoyens.

## 1.12 Transports



### *Service de la Mobilité*

La fréquentation des lignes TL et CarPostal, en constante augmentation, réjouit les instances dirigeantes et encourage le développement et l'offre.

En septembre 2018, le M2 a fêté ses 10 ans d'activité et en mai son 250 millionième voyageur.

### *Quelques chiffres de 2018*

**M2** environ 100'000 voyageurs par jour

**Ligne 65** environ 328'000 voyageurs durant l'année

**Ligne 62** environ 620'000 voyageurs durant l'année

### *Transports Lausannois - TL*

En 2018, la ligne 65 TL s'est dotée de trois nouveaux véhicules à deux étages, offrant ainsi une capacité de 82 places assises (contre une quarantaine dans les bus articulés).



### *Car Postal*

#### **Ligne 10.075 Mézières – Servion – Les Cullayes – Savigny - Lausanne-Sallaz**

En moyenne, 80 voyageurs de Servion et 75 de Les Cullayes utilisent cette ligne chaque jour du lundi au vendredi avec environ le même nombre d'utilisateurs journaliers dans l'autre sens.



Le week-end, une vingtaine de voyageurs par village et par direction utilisent cette ligne.

### **Ligne 10.385 Servion – Oron-la-Ville – Palézieux – La Rogivue**

Les lignes 85 et 380 ont fusionné pour devenir la ligne 10.385 qui assure les correspondances en direction de Berne et de Lausanne.

10 paires de courses rallient le Zoo-Tropiquarium par jour.

Une vingtaine de voyageurs de notre Commune utilisent cette ligne chaque jour ouvrable dans le sens Servion-Palézieux et une trentaine dans l'autre sens. Le week-end, une dizaine d'utilisateurs l'empruntent dans chaque sens.

Il est à relever que les horaires de deux lignes CarPostal 10.075 et 10.385 ne devraient pas subir de grosses modifications pour les années 2019 à 2021. Relevons toutefois qu'une étude est en cours pour améliorer la desserte du week-end sur la ligne 10.385.

Le détail de ces deux lignes indiquant le nombre de montées et de *descentes (moyenne de passagers par jour et par arrêt)* peut être demandé au secrétariat communal.

### **PubliCar Oron**

Connaissez-vous ce service très pratique et facile à utiliser, notamment en dehors des horaires habituels des transports publics ?

Les bus PubliCar Oron circulent uniquement du vendredi soir au dimanche soir. Des courses supplémentaires sont venues renforcer l'offre des lignes régulières en journée durant la semaine.

Savez-vous comment fonctionne le service PubliCar ? .... rien de plus simple....

1. *Appelez le 0800 60 30 60 (appel gratuit).*
2. *Convenez de votre trajet avec l'opérateur (trice), après lui avoir communiqué votre nom et prénom, le jour et le lieu de la prise en charge, votre destination ainsi que l'heure d'arrivée souhaitée et le nombre de voyageurs.*
3. *Un nom d'utilisateur et un mot de passe vous seront communiqués, ils vous permettront de faire vos prochaines réservations directement sur la plateforme:  
[http://www.transport-a-la-demande.net/PUBLICAR\\_XE/](http://www.transport-a-la-demande.net/PUBLICAR_XE/).  
Vous pourrez cependant continuer à effectuer vos futures réservations, par téléphone, au 0800 60 30 60 si tel est votre désir.*
4. *PubliCar vous confirme le rendez-vous et vient vous chercher à l'endroit et à l'heure convenus.*
5. *Vous êtes priés de vous tenir à l'endroit convenu 5 minutes à l'avance.*

## 2. Finances communales



### 2.1 Taux d'imposition

Depuis 2014, le coefficient d'impôt de la Commune de Servion est fixé à 69 % du taux de base cantonal.

### 2.2 Classes de revenus imposables

Pour l'année 2017 (*pour 2018 les chiffres ne sont pas encore connus*), la répartition de la masse fiscale de notre Commune se présente de la manière suivante:

Revenus imposables	Contribuables 2014	Contribuables 2015	Contribuables 2017
à Fr. 0.-	371	382	353
de Fr. 100.- à Fr. 10'000.-	113	126	104
de Fr. 10'100.- à Fr. 25'000.-	104	114	99
de Fr. 25'100.- à Fr. 50'000.-	163	151	162
de Fr. 50'100.- à Fr. 100'000.-	319	318	307
de Fr. 100'100.- à Fr. 200'000.-	171	179	168
dès Fr. 200'100.-	27	27	24

En 2017, le revenu imposable total des 1'217 contribuables de la Commune s'est élevé à **Fr. 58'645'200.00** (Fr. 62'855'600.00 en 2016), étant précisé que 353 contribuables (soit 29.01%) déclarent un revenu imposable égal à zéro franc.

### 2.3 Résultats de l'exercice 2018

2018 est le septième exercice de la nouvelle Commune fusionnée de Servion.

**Le détail des comptes 2018 et les commentaires s'y rapportant se trouvent dans la partie une de ce préavis.**

### 2.4 Révision de la comptabilité

Les comptes 2018 ont été révisés le 15 mars 2019 par la fiduciaire Fidinter SA qui remplit les exigences légales d'indépendance et de qualification au sens de l'article 35c, alinéa 2, du Règlement sur la comptabilité des Communes. La révision a été effectuée selon les normes de la profession. Le réviseur a conclu que les comptes sont tenus correctement et avec exactitude. Son rapport est joint aux comptes de l'année 2018 (partie une de ce préavis).

## 2.5 Plafond d'emprunts

Pour la législature 2016-2021, le 9 décembre 2016, le Conseil communal a accepté un plafond d'emprunt de Fr. 15'000'000.00.

Au 31 décembre 2018, il était utilisé à concurrence de Fr. 7'893'895.00.

## 2.6 Plafond de cautionnement

Pour la législature 2016-2021, le 9 décembre 2016, le Conseil communal a accepté un plafond de cautionnement de Fr. 9'500'000.00.

## 2.7 Engagements financiers

Les contributions annuelles aux associations intercommunales de droit public et aux associations (selon l'art. 60 ss CC) dont la Commune de Servion est membre au 31 décembre 2018 étaient les suivantes :

<b>Descriptif des Associations</b>	<b>Montants pour 2018</b>
<b>ASIJ</b>	<b>Fr. 943'337.24</b>
<b>APERO - FAJE</b>	<b>Fr. 190'400.00</b>
<b>ARCOS – AVASAD - APROMAD</b>	<b>Fr. 180'292.00</b>
<b>Association intercommunale SFE</b>	<b>-.-</b>
<b>Lausanne Région</b>	<b>Fr. 14'889.30</b>
<b>ORPCi</b>	<b>Fr. 44'744.00</b>
<b>Paroisse catholique – paroisse protestante</b>	<b>Fr. 33'711.75</b>
<b>RAS</b>	<b>Fr. 28'053.15</b>
<b>SDIS</b>	<b>Fr. 53'595.40</b>
<b>Groupement forestier Broye-Jorat</b>	<b>Fr. 12'661.75</b>
<b>Déchets carnés</b>	<b>-.-</b>

*Cette liste n'est pas exhaustive mais elle mentionne les principales associations. Relevons que les comptes 2018 de la plupart des associations seront acceptés dans le courant du mois de juin 2019.*

### 3. Domaines et bâtiments

#### 3.1 Forêts

Les forêts des villages de Servion et de Les Cullayes ont une surface forestière exploitable de 108 ha.

Jusqu'à la fin 2017, sous la surveillance du garde forestier Monsieur Marc Rod, la gestion des forêts communales dépendait de la Municipalité. Depuis janvier 2018, cette gestion a été confiée au Groupement forestier Broye-Jorat plus équipé et mieux formé à cet effet. Monsieur René Padrun, Municipal, représente la Municipalité au Conseil intercommunal de ce groupement.



#### ***Nos forêts en 2018 en bref***

2018 fut une année marquée par une période très sèche et ceci jusqu'au début du mois de novembre.

Les nappes phréatiques se sont retrouvées au plus bas et les forêts ont fortement souffert de ce manque d'eau.

Les faibles précipitations de la fin de l'année n'ont malheureusement pas rattrapé cet important déficit hydrique et on peut craindre pour la situation sanitaire de nos forêts pour l'année à venir.

#### ***Exploitation de nos forêts***

Le traditionnel martelage s'est déroulé le vendredi 13 juillet 2018, en présence de la Municipalité. Près de 520 m<sup>3</sup> (665 m<sup>3</sup> en 2017) d'arbres ont été martelés ce jour-là, soit :

#### **Pour les forêts du village de Servion :**

- 200 m<sup>3</sup> ont été martelés derrière le Zoo. Il s'agissait d'affranchir une zone de chablis et d'arbres bostrychés.  
Aucune plantation ne sera nécessaire à cet endroit car le rajeunissement naturel est déjà en place.
- Une éclaircie a été réalisée dans les bois de Villars.  
Les 140 m<sup>3</sup> martelés vont permettre de dégager les plus belles tiges et de les rendre plus résistantes aux maladies.
- Dans les bois des Orgevaux, après une attaque de bostryches, 180 m<sup>3</sup> ont dû être martelés. Une plantation sera effectuée en remplacement en automne 2019.

### **Pour les forêts du village de Les Cullayes :**

- En 2018, les forêts situées sur le territoire de Les Cullayes n'ont pas été martelées.

Les volumes coupés en 2018, totalisant 804 m<sup>3</sup>, se situent en dessous des possibilités offertes par nos forêts communales qui sont de 1'150 m<sup>3</sup>.

Les coupes ont été mises en soumission auprès de trois entreprises de la région.

En raison des faibles pluies durant une grande partie de l'année 2018, de nombreux foyers de bostryches se sont déclarés et il a fallu abattre plus de 200 m<sup>3</sup> d'arbres habités par ce coléoptère.

Le bois de feu et le déchetage ont été vendus à la coopérative bois énergie Jorat Broye, dont la commune de Servion est membre, afin d'assurer l'approvisionnement en plaquettes. La situation de cette dernière étant saine, de petits montants vont pouvoir être reversés aux coopérateurs à la fin de l'exercice.

### **Descriptif des coupes effectuées en 2018**

- Bois de service : 403 m<sup>3</sup>
- Bois industriel : 52 m<sup>3</sup>
- Bois de feu : 349 m<sup>3</sup>
- Total : 804 m<sup>3</sup>**



## Commercialisation du bois

Si la demande des bois de service suisses reste correcte, le marché est toujours difficile au niveau des prix. La force du franc par rapport à l'euro rend les exportations difficiles et les bois sciés venant de l'Union européenne mettent les scieurs suisses « sous pression ». Malgré cela, la Municipalité souhaite maintenir l'exploitation de ses forêts afin de maintenir le tissu économique local.

Depuis janvier 2018, les habitant(e)s qui souhaitent acquérir du bois pour leur usage personnel doivent s'adresser directement au Groupement forestier qui ne nous a pas communiqué le détail des m3 vendus aux particuliers.

## Soins culturaux

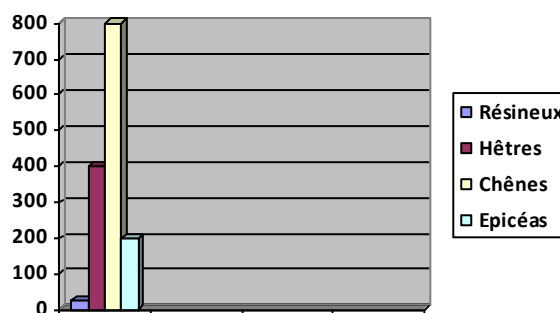
En 2018, 932 ha de soins culturaux ont été confiés par le Groupement forestier, durant l'été, à des entreprises locales.

## Plantations

Une plantation de 76 ares comprenant 1'425 plants a été mise en demeure.

### Descriptif des plantations

- Résineux : 25 pièces
- Hêtres : 400 pièces
- Chênes : 800 pièces
- Epicéas : 200 pièces



### Plantation d'une nouvelle surface forestière

Une surface forestière ayant été défrichée, avec accord du Conseil communal dans sa séance du 16 mars 2015, afin de permettre l'extension du Zoo, 2'278 plants constitués de 17 essences différentes ont été replantés au printemps 2018 sur un terrain agricole communal désormais colloqué en zone forêt. Ce travail conséquent a été effectué par une entreprise spécialisée de la région et la protection du site, subventionnée par le Canton à hauteur de Fr. 2'078.00, a été confiée au personnel de voirie. Les coûts de plantation ont été répartis à raison de 2/3 à charge du Zoo et de 1/3 à charge de la Commune.

## Divers

La Municipalité et le Groupement forestier poursuivent la mise en place de diverses mesures écologiques ceci conformément au plan de gestion de la Commune, telles que :

- La mise en place de lisières étagées.
- La désignation et le maintien « d'arbres habitats ». *Ces arbres sont destinés à mourir naturellement. Ils sont intéressants au niveau de la faune et de la flore qu'ils abritent.*
- La délimitation et la protection de biotopes spécifiques.
- La transformation de peuplements à faible valeur écologiques en chênaies.

## ***Découverte des forêts de la région***

A satisfaction des élèves, les garde-forestiers ont organisé à plusieurs reprises des sorties avec les écoles afin de faire découvrir la nature et la vie dans les forêts communales et avoisinantes.

## ***Abattage d'arbres sur des propriétés privées***

Plusieurs propriétaires ont demandé l'autorisation d'abattre des arbres situés sur leurs propriétés, la plupart de ces plants étaient malades ou devenus trop envahissants, voire même parfois dangereux pour le voisinage.

Lors de chaque demande d'abattage, avant de délivrer l'autorisation, la Municipalité a mis en consultation publique la demande au pilier public durant 20 jours.

En 2018, 17 autorisations ont été délivrées par la Municipalité.

Le 29 octobre 2018, le Conseil communal a adopté le nouveau règlement communal sur la protection des arbres et des bosquets. La cheffe du Département cantonal du territoire et de l'environnement l'a approuvé le 11 décembre 2018, date à laquelle il est entré en vigueur. Désormais les arbres abattus, dont le diamètre atteint 30 cm et plus seront protégés et ils feront l'objet de mesure compensatoires, c'est-à-dire qu'ils seront, soit replantés, soit compensés par une taxe destinée à des plantations communales.

## ***Feu bactérien – contrôle par des professionnels***

Bien que des foyers de feu bactérien aient été détectés il y a une dizaine d'années dans le village de Servion, fort heureusement aucun n'a été recensé récemment.

Mandatée par la Municipalité, l'entreprise Idées Vertes de Servion procède chaque année, sur demande, aux contrôles nécessaires dans le village de Servion. Elle répond aux questions des propriétaires et détruit les arbres ainsi que les buissons touchés. Notre employé communal, Monsieur Thierry Weber, lui aussi formé à cet effet, a pour mission de contrôler les plantations du village de Les Cullayes.

Détecter un cas de feu bactérien requiert des connaissances professionnelles et la manière dont les plants touchés doivent être détruits exige une formation adaptée.

Le feu bactérien, maladie bactérienne très contagieuse, principalement véhiculée par les oiseaux et les insectes ne touche que les plantes du groupe des rosacées semblables aux pommiers, soit les plantes cultivées qui ont un fruit ayant une « mouche » et une cavité pour les pépins (pommés, poires, coings par exemple).

Sont également concernées certaines plantes ornementales telles que les cotonéasters ou les pommiers du Japon ainsi que des plantes sauvages parmi lesquelles on trouve les aubépines et les sorbiers pour ne citer qu'eux.

Sur le site communal et aux piliers publics se trouve la liste des espèces les plus vulnérables à la bactérie responsable de cette maladie.



### 3.2. Cours d'eau

Ce cours d'eau ayant pris l'habitude de s'étendre sur le terrain proche, un enrochement a du être posé sur les berges de la partie aval du ruisseau Le Flon.

Les travaux ont été subsidiés à hauteur des 2/3 par le Canton.



Pour l'année 2018, concernant les cours d'eau, nous n'avons rien d'autre à relever à part l'entretien habituel des berges (deux coupes par année) de la partie re naturalisée de ce même ruisseau ainsi que l'entretien général de l'étang du Parimbot.

Pour l'entretien et la gestion de ces sites, nous nous référons à un plan édicté par un bureau spécialisé.

### **3.3 Bâtiments communaux**

#### ***Entretien général des bâtiments communaux***

Les travaux habituels d'entretien et de contrôle ont été entrepris sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Une vérification de leur état et le nettoyage régulier des différentes toitures sont planifiés chaque année avec une entreprise spécialisée de la région. Les réparations importantes sont projetées et budgétées de cas en cas, selon l'urgence.

Notons que 2018, tout comme 2017 d'ailleurs, a été une année sereine pour nos bâtiments puisqu'aucun graffiti n'est venu les « décorer ».

#### ***La Chapelle de Servion***

Depuis 2016, la chapelle de Servion est mise à disposition de « L'Eglise des Enfants ».

Ce site accueille également ponctuellement des mariages, des baptêmes et des cérémonies funèbres.

Bien que des offres aient été demandées pour l'équiper de WC et donc d'une évacuation des EU et EC, en 2018, ce site n'a nécessité aucune intervention particulière.

#### ***Bâtiment dit « La Retraite »***

Suite à une fuite d'eau dans une salle de bain du 1<sup>er</sup> étage, en lien avec une erreur au moment de l'installation de la baignoire, des travaux de réfection ont dû être entrepris. L'assurance bâtiment a couvert l'ensemble des coûts.

#### ***La « Ferme communale »***

Ce bâtiment n'a nécessité aucune intervention particulière en 2018.

#### ***Le « Vieux Collège » de Servion***

Les bureaux de l'administration communale, à part la bourse qui s'est installée dans une ancienne salle de classe du 1<sup>er</sup> étage, se trouvant désormais au rez-de-chaussée de ce bâtiment, la Municipalité a voulu rentabiliser au mieux l'espace ainsi libéré et décision a été prise de créer un logement de 2.5 pces.

Un préavis a été présenté à l'approbation des membres du Conseil communal lors de la séance du 7 décembre 2018. Ce préavis ayant été approuvé, les travaux sont prévus pour 2019.

Par la même occasion, la Municipalité, souhaitant donner un coup de jeune au bâtiment, a décidé d'inclure dans ce préavis les travaux de réfection des couloirs dont font partie le carrelage et les crépis qui datent des années 70.

### ***L'ancien collège de Les Cullayes***

L'ancienne salle de classe située au rez-de-chaussée, du côté Sud du bâtiment, a été entièrement rénovée et le bureau technique communal a pu s'installer sur ce site entièrement remis à neuf au printemps 2018, offrant ainsi à la population un accès simplifié à ce service très fréquenté.

Tel que prévu, après avoir été validés par le Conseil communal dans sa séance du 26 mars 2018, les travaux de transformation des anciens locaux du bureau technique et du Conseil communal ont débuté en juin 2018. Le but étant de créer un appartement de 3.5 pces qui sera mis en location dès février 2019. Le délai peut, à prime abord, paraître long mais créer un logement dans ce cadre ancien et fractionné tout en respectant la configuration des lieux et la statique du bâtiment n'est pas simple.

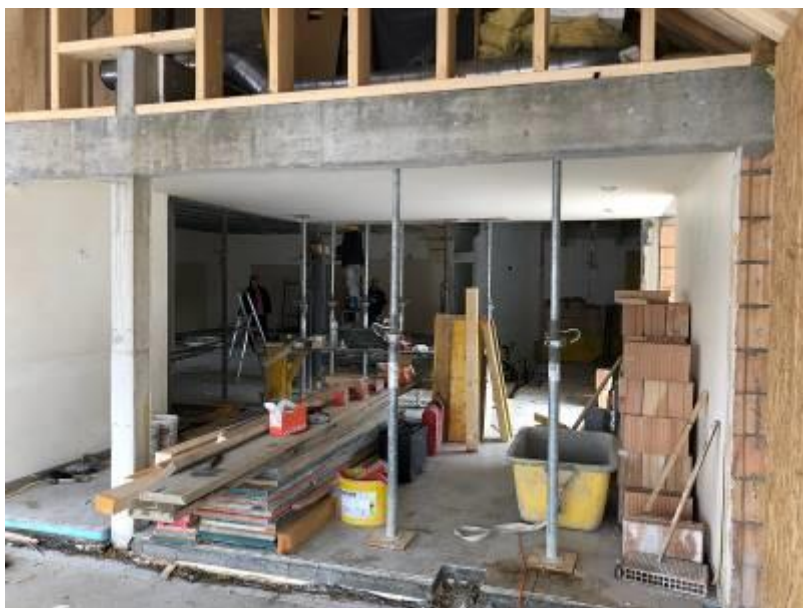
Relevons au passage que la 2<sup>ème</sup> ancienne salle de classe, mise à disposition du Café socio culturel « La Place du Village » depuis octobre 2017 offre un lieu de rencontre intergénérationnel très apprécié de nos villageoises et villageois ainsi que de visiteurs du dehors. Les locaux (*salle, WC privés et terrasse*) sont mis gratuitement à disposition par la Commune. En revanche l'ensemble des charges sont supportées par le Café socio-culturel.

### ***Le bâtiment : épicerie, boulangerie-tea-room, salles de classe et garderie***

Avec la fermeture annoncée de l'office de Poste, la Municipalité a souhaité conserver un service postal dans la Commune en créant une agence dans le magasin de Servion.

Dans sa séance du 18 juin 2018, le Conseil communal a approuvé les travaux de transformation (*pour obtenir l'espace nécessaire une partie de la terrasse doit être couverte et la configuration du magasin modifiée*) et accordé le crédit nécessaire. Les travaux ont débuté le 21 août suivant.

C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, après avoir subi avec sourire et bonne humeur les immanquables inconvénients liés à ce type de travaux, la population a pu découvrir le nouveau visage du magasin et du tea-room ainsi que le fonctionnement du nouveau service postal installé dans la Commune.



***en plein travaux  
de transformation***



*les locaux terminés*





## ***Le bâtiment du Chemin du Centre n° 6 : poste et réseau APERO***

Avec l'ouverture du nouveau collège intercommunal, l'unité d'accueil a quitté les locaux qu'elle occupait dans le bâtiment communal pour s'installer dans le nouveau collège, libérant ainsi l'un des 2 pièces du rez-de-chaussée de même que la salle des combles.

Le premier a été très rapidement loué à un jeune couple et la salle a en premier temps été proposée à la location. Ce lieu intitulé « Salle villageoise », situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, sans ascenseur, muni d'une kitchenette, a été équipé (mobilier et vaisselle) pour accueillir une cinquantaine de personnes.

Malheureusement, malgré qu'il soit proche d'un grand parking et d'une place de jeux, il n'a de loin pas rencontré le succès escompté. En effet, seules quatre réservations ont été enregistrées en 2018, essentiellement pour des anniversaires d'enfants.

Dès lors, forte de ce constat, la Municipalité a décidé de répondre favorablement à la demande du réseau APERO qui souhaitait pouvoir à nouveau bénéficier de cet espace afin d'y créer deux bureaux. En décembre 2018, avec l'accord des Commissions de gestion et des finances, quelque peu dans la précipitation, les transformations ont commencé afin que cet étage puisse être loué au réseau APERO dès janvier 2019. C'est ainsi que les lieux ont été entièrement repeints, qu'un parquet a été posé sur l'ancien carrelage et que deux bureaux séparés par une nouvelle paroi, vitrée et munie d'une porte communicante, ont été créés.

### **avant :**

*Une grande salle avec de chaque côté des WC, sur la gauche du mur central une kitchenette et sur la droite un petit bureau ou local de rangement.*



**et après**

*Un 1<sup>er</sup> bureau séparé par une paroi vitrée munie d'une porte donnant accès au 2<sup>ème</sup> bureau.*



*Le 2<sup>ème</sup> bureau donnant accès à la kitchenette, aux WC et au 3<sup>ème</sup> petit bureau.*



### ***La salle communale, lieu d'accueil et de rencontre de notre Commune***

Aucuns travaux importants n'ont été entrepris dans ce bâtiment en 2018. Relevons que chaque année durant 3 jours, la salle et ses abords sont nettoyés « à fond » par le service de conciergerie de la Commune

En 2018, les locations sont restées stables par rapport à l'année dernière. En plus des cours de gymnastique (3 cours par semaine puis 4 dès mars et 5 dès novembre 2018), des séances communales et intercommunales, 67 locations ont été enregistrées en 2018 (74 en 2016 et 66 en 2017).



***La salle communale décorée pour un anniversaire.***

### ***Autres lieux d'accueil mis à disposition***

Relevons que la petite salle, se trouvant dans le bâtiment de la boulangerie, destinée auparavant à la logopédie est ponctuellement utilisée pour diverses séances d'ordre communal ou privé tout comme l'ancienne salle de Municipalité (Musée Piero Mazzi) se trouvant dans les combles de l'ancien collège de Les Cullayes.

Ces différentes salles se réservent auprès de l'administration communale.

## **3.4 Terrains**

Dans sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil communal a autorisé la vente des quatre parcelles communales constructibles, situées dans le quartier des Grandes Ravaires et aux abords de la RC 637d dans le village de Les Cullayes. Puis dans sa séance du 26 mars 2018, elle a autorisé le morcellement de la grande parcelle n° 2'161 située également aux Cullayes mais dans le quartier des Planches avec la vente des quatre parcelles issues de ce morcellement.

Au 31 décembre 2018, tous ces terrains étaient promis-vendus et les actes respectifs signés avec l'engagement des futurs acquéreurs de construire ces parcelles dans le courant de l'année 2019.

Il est à relever que lors de chaque transaction, la Municipalité a rencontré les futurs propriétaires afin d'évaluer s'ils répondaient bien à l'ensemble des critères de vente requis par le Conseil communal.

Désormais, la Commune de Servion ne possède plus aucune parcelle constructible à vendre. Pour rappel, la parcelle communale n° 517 se trouvant dans le village de Servion a été vendue en 2017.

### **3.5 Domaine public**

Deux actes de modification du domaine public (appelé DP) ont été mis à l'enquête publique et ont été signés devant notaire. Il s'agissait de la cadastration mise à jour de deux chemins qui, au fil du temps, avaient modifié leur emprise. L'un se trouvait dans le village de Les Cullayes et l'autre dans celui de Servion.

## **4. Travaux publics - Urbanisme**

### **4.1 Routes et trottoirs**

#### ***Entretien général***

Comme chaque année, différents travaux de maintenance et d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble du réseau routier communal dans les deux villages. Il s'agissait essentiellement de travaux de goudronnage (reflavage) et de colmatage des fissures. Certaines tâches ont pu être confiées au personnel de voirie et d'autres, plus complexes, ont été effectuées par une entreprise spécialisée. Les trous en formation (nids de poules) dans le revêtement endommagé par le gel hivernal et par les travaux de déneigement ont été rebouchés au printemps.

#### ***Route cantonale 637d reliant Servion à Les Cullayes***

Au printemps 2017, alors que nous voulions planifier les travaux de réfection prévus, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que la partie située dans le village de Les Cullayes s'était énormément dégradée. Les nombreux passages de véhicules lourds, dont font partie les transports publics, ainsi que les phénomènes de gel et de dégel sur une chaussée fragilisée en sont probablement les causes principales.

La Municipalité a alors demandé une expertise à une entreprise spécialisée qui a confirmé ses craintes. Elle a donc dû se résoudre à suspendre les travaux prévus pour l'été 2017 et à demander une nouvelle étude chiffrée auprès du bureau NPPR.

Un nouveau préavis, intégrant ces travaux supplémentaires, a été présenté à l'approbation du Conseil communal le 8 décembre 2017.

Le chantier s'est déroulé dans le courant de l'été 2018. La superstructure a été enlevée sur une épaisseur de 21 cm afin de stabiliser la couche de fond ce qui a nécessité l'évacuation de l'ancien revêtement bitumineux. Des tubes en attente permettant une liaison future entre les deux villages ont été enfouis.

Relevons qu'un revêtement anti bruit a été posé à l'intérieur de la localité. Le marquage au sol est prévu au printemps 2019 dès le retour des beaux jours.

Comme il s'agit d'une route cantonale, les coûts ont été subventionnés par l'Etat à raison de 42.3 %.



### ***Projet de réaménagement de la RC 636 traversant le village de Servion***

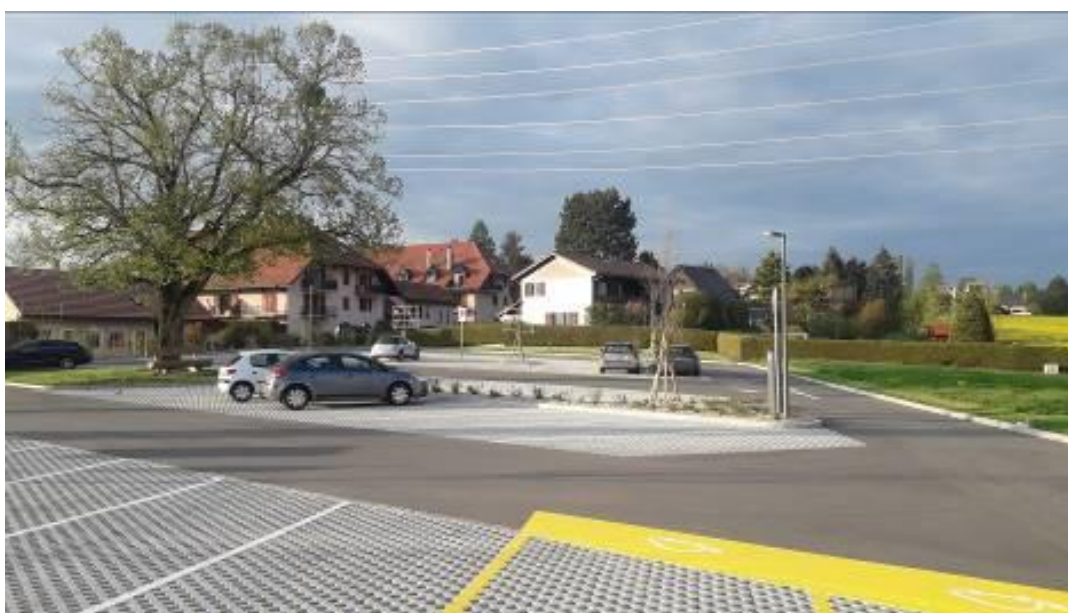
En mai 2017, la Municipalité a mandaté un bureau d'urbanisme pour étudier le réaménagement de la route cantonale reliant Mézières à Forel, pour la partie dite en traversée de localité dans le village de Servion.

Une première étude a été présentée à la Municipalité ainsi qu'aux membres de la commission ad hoc désignée par le bureau du Conseil communal. Plusieurs variantes ont été mises en discussion et des choix ont été faits notamment en ce qui concerne les aménagements possibles pour le carrefour de la Scierie ainsi que pour les différents types d'arrêts des bus des transports publics.

Le projet sera prochainement abouti et une fois qu'il aura été validé par la Municipalité et par la Commission du Conseil, ainsi que par les services cantonaux concernés, il sera présenté à l'approbation du Conseil communal. Sauf imprévus, nous prévoyons la réalisation de ces travaux pour l'été 2021.

### ***Parking du Tilleul à Servion***

Après une pause hivernale, les travaux de création du parking du Tilleul ont repris dans le courant du mois d'avril 2018 avec la pose des grilles gazon suivie du goudronnage de la surface de roulement des véhicules. Une arborisation a été mise en place pour égayer le site mais également afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains situés du côté de la route du Vieux-Collège.



L'horodateur a été posé en mai 2018 et le parking a été ouvert au stationnement le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Relevons que la 1<sup>ère</sup> heure de stationnement est gratuite pour tous les usagers. Le but premier est de limiter le temps de parcage est d'éviter le stationnement de « voitures tampons » sur des longues périodes. Des cartes journalières ou mensuelles réservées aux travailleurs occasionnels peuvent être achetées au bureau communal limitant ainsi le coût à charge des usagers.

### ***Aménagement du Centre de Servion***

L'essentiel des travaux de réaménagement du Chemin du Centre s'est terminé en octobre 2017. La pose de la couche de roulement et le marquage au sol ont été exécutés durant les vacances scolaires de 2018 afin de ne pas bloquer la circulation des bus scolaires et l'accès au collège.

La Municipalité avait pour intention première de limiter cet axe à 20 km/heure afin d'en faire une zone dite de rencontre. Malheureusement, en raison du passage des transports publics, le Canton s'y est opposé mais a toutefois accepté une limitation à 30 km/h. Dès lors, en automne 2018, la Municipalité a décidé de repenser l'ensemble du quartier et a mandaté un bureau spécialisé pour une étude englobant également le Chemin du Moléson. Un préavis sera présenté à l'approbation du Conseil communal au printemps 2019.

### ***Déneigement du réseau routier***

Le déneigement du réseau routier cantonal est pris en charge par le Canton et les coûts de la partie dite en traversée de localité (entre les panneaux d'entrée de localité) sont refacturés à la Commune. Pour information, sur le réseau principal, la DGMR garantit la praticabilité de 6h à 22h et sur le réseau secondaire de 7h à 22h.

La Commune assume le déneigement du réseau communal par le personnel de voirie avec le soutien de deux déneigeurs indépendants.

### ***Matériel d'entretien, de déneigement et de sécurité du réseau routier communal***

L'ensemble du parc des machines est régulièrement entretenu et révisé afin de garantir une qualité du service et la continuité du travail du personnel communal.

En 2018, pour l'entretien de ses espaces verts et pour compléter l'équipement de son tracteur Kubota, la Commune s'est dotée d'un plateau frontal possédant une fonction de mulching, ce dernier offre un gain de temps et assure une meilleure qualité du gazon.

Afin de remplacer l'épareuse MacConnel, qui manifestait de sérieux signes de fatigue, le Conseil communal, dans sa séance du 7 décembre 2018, a accepté l'achat d'une nouvelle épareuse et d'un taille haie pour un montant de Fr. 60'000.-. Ces deux machines ont été commandées en 2018 et seront livrées au printemps 2019.

### ***Trottoirs***

Le trottoir du Chemin de la Scierie à Servion a été construit en été 2016 afin de garantir la sécurité des piétons le long d'une chaussée très fréquentée, notamment par les transports publics. Afin de faciliter le transit et le croisement des véhicules, ce trottoir a été voulu franchissable.

Malheureusement, des différences de niveau ont été constatées entre la partie goudronnée du trottoir et les bordures Etat. La Municipalité a dès lors organisé plusieurs rencontres sur place avec l'entreprise et le bureau technique en charge du suivi du chantier.

Des contrôles destinés à vérifier le tassement au fil des mois ont été effectués ainsi qu'un état des lieux et un rapport des dégradations constatées.

Une séance aura lieu au printemps 2019 afin de décider les mesures à prendre et quelle sera la clé de prise en charge des coûts.

## **4.2 Parcs et promenades - cimetière**

### ***Cimetière***

Les travaux habituels d'entretien courant (nettoyage, taille, etc.) de ces espaces ont été réalisés tout au long de l'année par le personnel de voirie.

Après mûre réflexion et sur demande de plusieurs familles, la place à disposition le permettant, malgré ce qui avait annoncé dans le rapport de gestion de 2017, la Municipalité a décidé de différer d'une année ou deux la désaffectation prévue du cimetière de Servion. En temps voulu, les familles seront avisées et un avis sera inséré dans la Feuille des Avis officiels et le journal local.

### ***Parcs – espaces verts et places de jeux***

Les travaux habituels d'entretien courant (nettoyage, taille, etc.) ont été entrepris tout au long de l'année par le personnel de voirie.

Afin d'éviter tout risque d'accident, un contrôle régulier des places de jeux est effectué et les jeux en mauvais état sont réparés ou remplacés.

## **4.3 Ordures ménagères et déchets**

### ***Gestion des deux déchetteries***

Les deux déchetteries communales offrent un espace agréable et sont désormais parfaitement équipées pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Aucuns travaux importants n'ont été réalisés en 2018 sur ces deux sites.

La gestion des déchetteries ne se passe toutefois pas sans quelques difficultés. Il arrive en effet que des citoyennes et/ou des citoyens quelque peu rebelles refusent de respecter les règles tout comme les sites mis à disposition. Profitant d'un accès libre et facilité, grâce aux badges, ils déposent des déchets prohibés ou en vrac sans procéder au tri nécessaire ni respecter les consignes de dépôt.

Pour y remédier, la Municipalité s'efforce d'afficher tous les renseignements possibles et d'informer les habitants par le biais des tous ménages.

Les nouveaux horaires d'ouverture, dont celui désormais étendu du samedi après-midi durant la belle saison, ont toutefois amélioré la situation. Quelques lettres d'avertissement et des ordonnances pénales (amendes) ont malgré cela du être envoyées.

### ***Comparatif des tonnages collectés entre 2016 et 2018***

<b>Types de déchets</b>	<b>2016 (tonnage)</b>	<b>2017 (tonnage)</b>	<b>2018 (tonnage)</b>
<b>Ordures ménagères</b>	220.66	201.76	<b>203.97</b>
<b>Objets encombrants</b>	80.78	67.44	<b>79.75</b>
<b>Déchets compostables</b>	393.02	367.73	<b>330.68</b>
<b>Papier et carton</b>	143.61	131.57	<b>132.12</b>
<b>Verre mélangé</b>	22.94	21.65	<b>28.20</b>
<b>Verre trié</b>	63.45	69.94	<b>69.26</b>
<b>Ferraille</b>	32.72	33.67	<b>39.04</b>
<b>PET</b>	7.90	9.02	<b>7.65</b>
<b>Gravats</b>	89.7	91	<b>106.6</b>
<b>Bois (facteur conversion cantonale)</b>	97.64	98.67	<b>126.47</b>
<b>Matières plastiques</b>	1.59	22.15	<b>27.19</b>

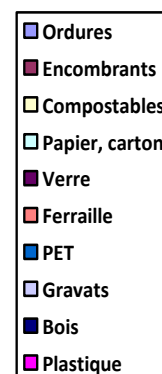
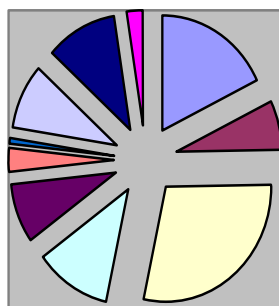
ce qui représente :

**Population au 31.12.2016 : 1'918 habitants soit 603 kg par habitant**

**Population au 31.12.2017 : 1'904 habitants soit 588 kg par habitant**

**Population au 31.12.2018 : 1'942 habitants soit 593 kg par habitant**

### ***Comparatif des différents types de déchets traités en 2018***



## La gestion des déchets en quelques chiffres :



### ***Taxe au sac – rétrocession de l'année 2018***

Le coût du transport des sacs blancs taxés au lieu d'incinération, soit la SATOM à Monthey, est partiellement financé par une rétrocession calculée sur le nombre de kilos amenés.

En 2018, cette rétrocession s'est élevée à Fr. 70'049.83 ce qui correspond à 203.97 tonnes de déchets évacués par le biais des sacs blancs (*en 2017 : Fr. 74'060.48 correspondant à 201.76 tonnes*).

*Il nous paraît intéressant de rappeler que chacune et chacun est libre de déposer ses sacs blancs dans d'autres Communes vaudoises ayant adopté le principe de taxe au sac telles que par exemple les Communes de Lausanne, Jorat-Mézières, Belmont, etc.*

### ***Mesures d'allègement pour jeunes enfants et personnes incontinentes***

Le règlement communal sur la gestion des déchets, dans son annexe n° 1 prévoit des mesures d'allègement de la taxe pour les enfants jusqu'à 3 ans et pour les personnes incontinentes au bénéfice d'un certificat médical. En 2018, la Commune a distribué 55 rouleaux de sacs de 17l et 115 rouleaux de sacs de 35l. correspondant à un montant total de Fr. 2'792.50.



### ***Le PET***

Les points de collecte de bouteilles PET, mis à disposition dans les deux déchetteries, ont totalisé en 2018 : 8'778 kilos de bouteilles à boissons (7'120 kg en 2016 et 9'023 kg en 2017).

Ces quelques 318'641 bouteilles qui seront transformées en PET de qualité économisent, en faveur de l'environnement, l'équivalent de 26'334 kg de gaz à effet de serre et environ 8'339 litres de pétrole.

Considérant l'importance de ces chiffres, nous ne pouvons que recommander vivement à nos citoyens de poursuivre le tri sélectif des déchets.

Pour l'année 2018, PET-Recycling Schweiz a décerné un certificat environnement à la Commune de Servion, pour nos deux centres de collecte, vous les trouverez sur les pages suivantes.

PET-RECYCLING SCHWEIZ



# CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
1077 SERVION**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

**7158 KILOGRAMMES**

de bouteilles à boissons en PET en 2018. Ces quelques 259835 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 21474 KILOGRAMMES  
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 6800 LITRES  
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli  
Directeur

PET-RECYCLING SCHWEIZ



# CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SERVION  
1080 LES CULLAYES**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

**1620 KILOGRAMMES**

de bouteilles à boissons en PET en 2018. Ces quelques 58806 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité.

Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 4860 KILOGRAMMES  
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 1539 LITRES  
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables.

Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Claude Würmli'.

Jean-Claude Würmli  
Directeur

### ***Récolte des vêtements usagés***

En mai 2017, la Commune a signé une convention de collecte avec la société TEXAID à qui sont désormais confiés la récupération et le tri des vêtements dont nos citoyennes et citoyens ne veulent plus.



Durant l'année 2018, les containers mis à disposition dans les deux déchetteries ont permis de récolter 17'685 kg de vêtements qui ont été recyclés et remis à des œuvres caritatives.

En tant que dédommagement pour les emplacements mis à disposition, TEXAID a rétrocédé à la Commune la somme de Fr. 2'652.75.

### ***Les déchets verts – un poste qui, chaque année, pèse lourd dans le budget du ménage communal.***



Le coût du traitement des déchets verts est un point important du poste déchets puisqu'en 2018, il a atteint la somme de Fr. 33'375.79 (Fr. 39'405.65 en 2016 et Fr. 36'929.34 en 2017).

Pour rappel, les déchets compostables de volumes importants (dépassant 2 m<sup>3</sup>) ou de gros diamètres (arbres par exemple) ne sont pas traités dans la déchetterie communale. Les détenteurs doivent les amener directement à la Compostière de la Coulette. Pour les branchages et les petits diamètres, ils peuvent obtenir un bon au greffe municipal et La Coulette refacture le traitement de ces déchets à la bourse communale. En revanche, le traitement des souches, branches dont le diamètre dépasse 10 cm, des planches ou des gros volumes de bois est directement refacturé au détenteur.

### ***Opération « Coup de balai » - ramassage de déchets***

En 2018, l'opération « Coup de balai » s'est déroulée le samedi 28 avril sous l'égide du Comité des Fêtes (voir page 8 de ce rapport).



#### 4.4 STEP – STAP et réseau des canalisations EC-EU

##### *La station d'épuration - STEP*

En préambule, nous vous rappelons que notre station d'épuration est intercommunale et qu'elle est gérée de concert entre les Municipalités de Servion et d'Essertes. Les coûts sont répartis par Commune au prorata du nombre d'habitants.

Moins d'une année après la mise en service de la nouvelle STEP, nous avons découvert un phénomène d'usure prématurée et d'érosion du béton. Les deux Municipalité ont, sans attendre, mandaté la société Infralab SA afin qu'elle effectue une expertise de ces bétons.

Du rapport établi, les principales constatations ont été les suivantes :

- l'érosion des bétons est localement marquée,
- ce phénomène est connu et courant pour ce type d'ouvrage, son développement est toutefois précoce pour la STEP de Servion,
- des traces de remontées d'eau sont signalées,
- des défauts d'enrobage des armatures ont également été constatés.

Fortes de ce constat, afin de remédier aux problèmes, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs et l'entreprise de construction, les deux Municipalités ont exigé :

- l'application d'un traitement préventif contre l'usure du béton,
- l'application d'un traitement corrigeant le défaut d'enrobage des armatures du béton.

Ces travaux ont été planifiés en deux étapes ceci en raison de l'existence de deux lignes d'eau distinctes.

La première étape a eu lieu entre septembre et octobre 2018.

Il est prévu que la deuxième ligne d'eau soit traitée en automne 2019.

Relevons que la garantie finale des travaux a été reportée en conséquence.



*Application des couches de protection.*

Profitant des toits plats disponibles sur cette installation, la Municipalité a décidé d'y installer des panneaux solaires afin de diminuer la facture de consommation d'électricité. Le montant nécessaire a été porté au budget 2018. Cette installation est particulièrement intéressante car l'ensemble de l'énergie produite pourra être autoconsommée. Plusieurs solutions ont été étudiées et le mandat a finalement été attribué à une société de la région qui installera et mettra en service les panneaux dans le courant de l'été 2019.

### **Les collecteurs EC-EU**

Après plusieurs années de gros chantiers, 2018 a été une année relativement calme en ce qui concerne les travaux d'assainissement et de reconstruction de collecteurs EC-EU sur le territoire communal.

En prévision de ceux prévus dans le courant de 2019 dans les quartiers du Channey et de la Montagne à Servion, une information a été donnée aux propriétaires le 6 novembre 2018. La mise à l'enquête publique est prévue au printemps 2019 et les travaux devraient démarrer dans la foulée après avoir reçu l'aval du Conseil communal et des services cantonaux concernés.

### **Entretien général des collecteurs**

Plusieurs curages de collecteurs communaux, avec passage de caméras, ont été entrepris en 2018 principalement sur des collecteurs privés qui ont été repris par la Commune en tant que collecteurs communaux et sur ceux posant quelques problèmes. Le passage de caméras permet de visionner l'intérieur des collecteurs existants et de détecter tout dysfonctionnement éventuel comme par exemple une obturation, une infiltration des eaux claires dans les eaux usées, etc.

## **4.6 Bureau technique communal - gestion des dossiers d'enquête**

### ***Enquêtes – permis de construire – permis d'habiter et d'utiliser***

En 2018, en collaboration avec le Municipal en charge des constructions, le bureau technique communal a traité :

- 24 dossiers de mise à l'enquête (25 en 2017)
- 19 permis de construire (24 en 2017)
- 15 permis d'habiter (14 en 2017)
- 11 permis d'habiter provisoires (3 en 2017)
- 18 autorisations de minime importance (9 en 2017)  
*(il s'agit d'autorisations municipales pour des petites constructions pour lesquelles une enquête publique n'est pas requise))*

## 5. Formation – Jeunesse

### 5.1 Autorités scolaires

Le Conseil intercommunal de l'ASIJ (*Association scolaire intercommunale du Jorat*) est composé de 54 délégués issus des dix Communes membres de l'Association.

Chaque Commune est représentée par deux délégués municipaux pour la délégation fixe et d'un délégué des Conseils généraux ou Communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable ce qui représente quatre délégués pour notre Commune.

La délégation communale de notre Commune représentée auprès de l'ASIJ se compose de la manière suivante :

#### *ASIJ - délégués de la Commune de Servion en 2018*

Délégués de la Municipalité	Délégués du Conseil communal
Matthey Cédric ( <i>Syndic</i> )	Jordan Patrice
Ries Monique ( <i>Municipale</i> )	Gay Caroline
Membre du Comité directeur : Boand Yves ( <i>Municipal</i> )	Kaba Denys
	Berger Jérôme

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à cinq reprises en 2018 soit les 7 février, 25 avril, 6 juin, 26 septembre et 5 décembre. Lors de ces séances, les points suivants ont été traités :

Préavis n°	Objets :
01/2018	Demande d'un crédit d'étude de Fr. 610'000.00 pour les honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes ainsi que pour le bureau d'aide au maître d'ouvrage pour le collège Gustave Roud.
02/2018	Fixation du statut salarial du futur planificateur des transports de l'ASIJ ( <i>retiré par le Comité de direction</i> ).
03/2018	Demande de crédit de Fr. 490'00.00 pour l'aménagement global des combles du collège des Gollies à Servion pour la rentrée d'août 2018.
04/2018	Nouveau règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat de Mézières.
05/2018	Comptes 2017
06/2018	Budget 2019

Le Comité de direction ou CODIR, organe Exécutif, s'est réuni à 12 reprises afin de traiter les affaires courantes d'une part et de suivre l'avancement des travaux des différentes commissions d'autre part. Ces dernières se sont réunies à de nombreuses reprises, hors des séances du Comité de direction, pour traiter les sujets des divers préavis à préparer. Le directeur de l'EPS (*Etablissement primaire et secondaire*) du Jorat participe régulièrement aux séances du Comité de direction et collabore, si besoin, dans le cadre des commissions thématiques.

### **Travaux exécutés dans notre Commune**

L'aménagement des combles du collège des Gollies à Servion comprenant 4 salles de classe ainsi qu'une salle de dégagement a débuté le 4 juin et les travaux se sont terminés pour la rentrée scolaire d'août 2018.

## **5.2 Répartition des élèves pour notre Commune**

### **Nombre d'élèves dans le cercle scolaire :**

Au 30 septembre 2018, l'Etablissement scolaire primaire et secondaire du Jorat (*comprenant désormais les établissements de Forel et Savigny et de Syens*) comptait 1'556 élèves (1'529 en 2017).



### **Répartition des élèves :**

Au 30 septembre 2018, les 239 élèves (231 en 2017) de notre Commune, se répartissaient de la manière suivante :

- 238 élèves scolarisés en classes primaires et secondaires et
- 1 élève scolarisé dans un autre établissement.

### **Répartition des coûts**

La participation financière de notre Commune se répartit de la manière suivante :

- 1/2 calculée selon le nombre d'élèves et
- 1/2 calculée selon le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Sur la base de cette clé de répartition, pour l'année 2018, la participation de la Commune de Servion s'est élevée à Fr. 943'990.39 (Fr. 993'00.00 en 2017).

Le revenu de la location des salles de classe s'est élevé à Fr. 53'000.00.

Le coût moyen par élève a atteint Fr. 4'023.00 pour l'année 2018 contre Fr. 4'064.00 pour l'année 2017.

### 5.3 Société de Jeunesse et jeunes citoyens

#### *Réception des jeunes citoyens*

Le vendredi 7 décembre 2018, les jeunes citoyennes et citoyens de la Commune ont été invités à participer en tant qu'auditeurs au dernier Conseil communal de l'année. Le but étant qu'ils se familiarisent avec le déroulement d'une séance du Législatif communal.

Pour marquer concrètement leur entrée dans la vie civique active, le Syndic leur a remis un livre ludique sur l'histoire suisse.

La Municipalité regrette une fois de plus le peu de succès rencontré par cette initiative. En effet, sur dix-neuf jeunes invités par courrier personnel, seuls trois ont répondu présents et quatre se sont excusés. La Municipalité déplore ce peu d'intérêt manifesté à l'égard de la vie politique de la Commune mais ne souhaite pas renoncer, du moins pour l'instant, à cette tradition.



#### *Société de Jeunesse de Montpreveyres – Les Cullayes*

Notre société de Jeunesse est très active, d'un grand soutien pour la Municipalité et participe toujours avec enthousiasme aux différentes manifestations organisées par la Commune.

Nous rappelons ci-après, deux manifestations fixes que la Société de Jeunesse organise dans la Commune en plus de sa participation active dans les fêtes villageoises :

- Son traditionnel repas de soutien qui, en principe, a lieu sur deux soirées en octobre à la salle communale de Les Cullayes.
- La manifestation du dimanche de Pâques lors de laquelle après une récolte d'œufs dans la Commune, elle organise une course aux œufs et propose une grande salade d'œufs bien entendu. Cette manifestation se déroule alternativement aux Cullayes ou à Montpreveyres.

## 5.4 Cultes et paroisses

Notre commune dépend :



- Pour l'**église évangélique réformée** : de la paroisse du Jorat à Mézières. Le Pasteur est Monsieur Nicolas Merminod et le diacre Monsieur Bertrand Quartier.
- Pour l'**église catholique romaine** : de la paroisse catholique « Notre Dame » d'Oron-la-Ville. Cette paroisse dépend de l'unité pastorale St-Pierre Les Roches. Les prêtres sont les abbés Lukasz Babiarz, Joseph Hiên et Gilles Bobe.

**Au 31 décembre 2018, dans notre Commune, comptabilisant 1942 habitants inscrits en résidence principale, les différentes religions se présentaient de la manière suivante :**

Communautés religieuses	Nombre de personnes
Catholiques romains	700
Protestants	736
Sans confession	384
Autres confessions	122

## 6. Police

### 6.1 Sécurité publique – sécurité routière



#### *Police population*

Depuis 2013, la Commune de Servion fait partie du concept « Police Population ». La démarche propose aux citoyennes et aux citoyens qui le souhaitent de veiller, dans la mesure de leurs possibilités et de leurs disponibilités, à la tranquillité et à la sécurité des quartiers où ils vivent.

Les habitants qui en font la demande peuvent recevoir par courriel un avis mensuel intitulé : Info-Délits. Ce document informe des infractions commises sur le territoire communal et donne un certain nombre de conseils avisés.

### ***Sécurité routière***

La Commune s'est dotée de plusieurs radars pédagogiques (Smile) qui incitent les usagers, de manière sympathique, à adapter leur vitesse principalement dans les endroits les plus sensibles. Grâce à leur installation, nous avons pu constater une amélioration en termes de vitesse et nous en sommes très satisfaits.

Sur demande des autorités, la gendarmerie vaudoise a procédé à plusieurs contrôles ponctuels tant aux Cullayes qu'à Servion. Contrairement à l'impression ressentie par les riverains, la plupart du temps, les usagers respectent relativement bien les limitations de vitesse. Les excès les plus importants sont toutefois invariablement relevés dans le village de Les Cullayes, principalement aux sorties du village en direction de Montpreveyres et de Servion.

### ***Gendarmerie vaudoise***

Comme vous le savez notre Commune ne possède pas son propre organe de police communale.

Les vols, agressions, infractions et les autres délits commis sur le territoire communal sont gérés par la gendarmerie vaudoise pour laquelle la Commune, en 2018, a versé une participation de Fr. 189'880.00. Ce montant est calculé sur la base du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Les tableaux suivants relatent, à titre indicatif, le nombre et le détail des infractions commises dans notre Commune et dans le District de Lavaux-Oron. Nous pouvons constater une régression significative des délits commis par rapport à l'année dernière ce qui est plutôt réjouissant.

## Commune Servion

	2017	2018	Evolution 2017-2018
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
<b>Code pénal (CP)</b>	<b>31</b>	<b>49</b>	<b>58.1%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>n.s.</b>
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	0	0	-
Voies de fait (Art. 126)	1	0	n.s.
Mise en danger (Art. 129)	0	0	-
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	0	-
<b>Total patrimoine (Art. 137-172)</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>100.0%</b>
Abus de confiance (Art. 138)	0	2	-
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	9	16	n.s.
dont vol à l'arrachée	0	0	-
dont vol à la tire/astuce	0	1	-
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	0	0	-
dont vol par introduction clandestine	2	1	n.s.
dont vol par effraction	2	8	n.s.
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139)	2	5	n.s.
Brigandage (Art. 140)	0	0	-
Domages à la propriété sans vol (Art. 144)	1	3	n.s.
Domages à la propriété lors de vol	2	8	n.s.
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	1	2	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	0	0	-
Recel (Art. 160)	0	0	-
<b>Total liberté (Art. 180-186)</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>n.s.</b>
Menaces (Art. 180)	3	0	n.s.
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	0	0	-
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	4	9	n.s.
<b>Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	0	0	-
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	0	0	-
<b>Total autres titres du code pénal</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>n.s.</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	0	0	-
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	0	0	-
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	0	1	-
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	0	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de plaque (Art. LCR 97)	0	1	-
<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>n.s.</b>
Consommation (contravention) (Art. 19)	1	0	n.s.
Possession/saisie (Art. 19)	2	0	n.s.
Trafic (Art. 19)	0	0	-

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

## District Lavaux-Oron

	2017	2018	Evolution 2017-2018
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
<b>Code pénal (CP)</b>	<b>2500</b>	<b>2338</b>	<b>-6.5%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)</b>	<b>102</b>	<b>127</b>	<b>24.5%</b>
Homicides (Art. 111-113/116)	1	2	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	1	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	19	33	73.7%
Voies de fait (Art. 126)	73	84	15.1%
Mise en danger (Art. 129)	4	2	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	5	-
<b>Total patrimoine (Art. 137-172)</b>	<b>1748</b>	<b>1564</b>	<b>-10.5%</b>
Abus de confiance (Art. 138)	12	19	58.3%
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	828	736	-11.1%
dont vol à l'arrachée	1	4	n.s.
dont vol à la tire/astuce	52	60	15.4%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	18	13	-27.8%
dont vol par introduction clandestine	63	67	6.3%
dont vol par effraction	307	277	-9.8%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	100	29	-71.0%
Vol de véhicule (Art. CP 139)	109	122	11.9%
Brigandage (Art. 140)	5	13	n.s.
Domages à la propriété sans vol (Art. 144)	246	197	-19.9%
Domages à la propriété lors de vol	415	317	-23.6%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	68	76	11.8%
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	6	n.s.
Recel (Art. 160)	1	1	n.s.
<b>Total liberté (Art. 180-186)</b>	<b>450</b>	<b>417</b>	<b>-7.3%</b>
Menaces (Art. 180)	66	76	15.2%
Contrainte (Art. 181)	1	4	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	2	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	14	13	-7.1%
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	369	322	-12.7%
<b>Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>7.0%</b>
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	28	13	-53.6%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	4	n.s.
Viol (Art. 190)	1	3	n.s.
<b>Total autres titres du code pénal</b>	<b>157</b>	<b>184</b>	<b>17.2%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	8	11	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	6	5	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	16	17	6.3%
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	4	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de plaque (Art. LCR 97)	14	21	50.0%
<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b>	<b>194</b>	<b>212</b>	<b>9.3%</b>
Consommation (contravention) (Art. 19)	88	104	18.2%
Possession/saisie (Art. 19)	101	98	-3.0%
Trafic (Art. 19)	5	10	n.s.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

## 6.2 Service de la population

### *Contrôle des habitants - Police des étrangers*



En 2018, le service communal de la population a enregistré :

- **214 arrivées dont 24 naissances** (217 en 2016 et 187 en 2017)
- **171 départs dont 27 décès** (211 en 2016 et 201 en 2017)

A ces chiffres s'ajoutent **95 mutations diverses** (114 en 2016 et 93 en 2017) telles que :

- changements d'adresses dans la Commune
- mariages
- séparations et divorces
- changements de noms
- modifications des origines notamment suite aux naturalisations

### *Documents d'identité suisses*

En 2018, le Service communal de la population a établi **64 cartes d'identité** (81 en 2016 et 62 en 2017).

Pour rappel, les passeports se commandent directement au Centre de biométrie à Lausanne situé dans le quartier du Flon.

De nombreux citoyens profitent du prix combiné attractif pour commander en même temps leur carte d'identité. Les photos, tout comme les empreintes digitales, se prennent alors directement sur place, ce qui permet d'économiser le coût non négligeable du photographe.

Le lien pour passer les commandes en ligne figure sur le site communal [www.servion.ch](http://www.servion.ch).



### *Livrets de séjour pour personnes de nationalité étrangère*

En 2018, **175 livrets de séjour** (71 en 2016 et 140 en 2017) ont été établis par le Service de la population de notre Commune. Ils résultent de nouvelles arrivées depuis l'étranger ou depuis d'autres communes de Suisse, de naissances et de modifications de l'état civil (mariages, divorces, changements de noms, etc.).

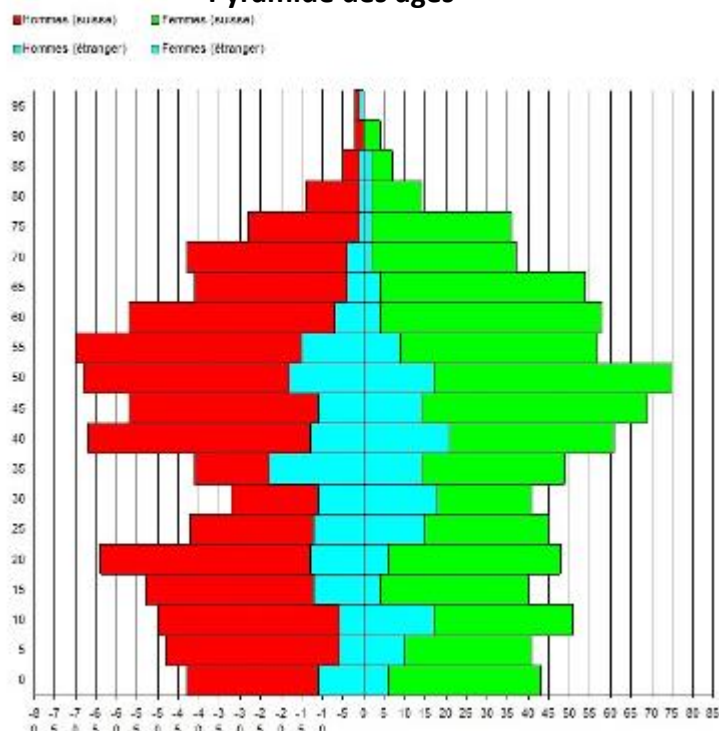
Les cartes de séjour, réservées pour l'instant uniquement aux étrangers provenant d'Etats tiers (hors Europe) sont établies par le Centre de biométrie à Lausanne mais les formalités d'inscription sont gérées par le Service communal de la population.

## Evolution de la population résidente au 31 décembre depuis la fusion

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre d'habitants</b>	1'843	1'877	1'919	1'936	1'946	1'927	1967
<b>Résidents principaux</b>	1'825	1'858	1'893	1'908	1'918	1904	1942
<b>Résidents secondaires (en majorité à l'EMS)</b>	18	19	26	28	28	23	25
<b>Suisses en résidence principale</b>	1'537	1'552	1'549	1'577	1'598	1607	1632
<b>Etrangers en résidence principale</b>	288	306	344	331	320	297	310
<b>Flux migratoire</b>	24%	21%	23%	19%	22%	21%	19%

Ces chiffres émanent de Statistique Vaud. Ils sont transmis aux Communes chaque année au début du mois de mars. Ces données correspondent à l'état de la population résidente permanente du Registre cantonal des personnes (RCPers) et pour la population étrangère à l'état du registre de l'Office fédéral des migrations (SYMIC).

### Pyramide des âges



## ***Réception des nouveaux habitants***

Chaque année, les nouveaux habitants sont reçus par la Municipalité pour une petite réception d'accueil où sont présentés : la Commune, les autorités communales et ecclésiastiques, le personnel administratif et les différentes sociétés locales.

A l'issue, un « apéritif vaudois » est servi lors duquel les nouveaux habitants peuvent faire plus ample connaissance et se renseigner auprès des différentes autorités ou sociétés sur les points qui les intéressent.

En 2018, cette rencontre s'est déroulée le jeudi 19 avril à 20 heures à la salle communale. Sur 124 nouveaux habitants, seuls 30 étaient présents.

## **6.2 Service de défense contre l'incendie (SDIS)**



Notre Commune est rattachée au SDIS Oron Jorat. Voici un bref rapport des activités de cette organisation.

Après une année 2017 particulièrement chargée, 2018 aura laissé davantage respirer les membres du SDIS Oron-Jorat. Les interventions ont été plus rares et ont totalisé un nombre d'heures plus faible. La plupart des interventions ont eu lieu de jour (64%) et elles concernaient essentiellement des alarmes pour des inondations (36%). Les incendies ont représenté le 32 % des alarmes et concernaient souvent des petits et des moyens sinistres. Les localités qui ont connu davantage de sinistres sont Oron-la-Ville et Palézieux avec chacune 12 évènements.

### ***2018 en quelques chiffres :***

- ✓ **Interventions : 92** (110 en 2017)
- ✓ **Heures hommes : 1'444.75** (4'429.50 en 2017)
- ✓ **Durée moyenne d'une intervention : 2:06'** (2:09' en 2017)

Au 1er janvier 2018, 177 sapeurs étaient incorporés dans le SDIS Oron-Jorat, selon la répartition suivante:

- Mézières: 29 sapeurs DPS et 20 sapeurs DAP
- Oron-la-Ville: 33 sapeurs DPS et 29 sapeurs DAP
- Palézieux: 26 sapeurs DAP
- Vucherens: 40 sapeurs DAP

### **Légende :**

DPS : détachement de premier secours

DAP : détachement d'appui



Durant l'année 2018, 37 sapeurs pompiers ont démissionné portant momentanément l'effectif global à 140 personnes.

Bien que le nombre de défections demeure plus faible que durant les deux années qui ont suivi la fusion, il est néanmoins en hausse par rapport à 2017 où 32 départs avaient été enregistrés. Ces chiffres démontrent l'importance d'un recrutement efficace tout au long de l'année

Pour combler partiellement ces départs, une soirée d'information et de recrutement a été organisée le 1<sup>er</sup> novembre 2018, à Oron-la-Ville. Cette date n'a pas été choisie au hasard, elle correspondait à la journée du recrutement cantonal prévue par la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP).

En parallèle aux encarts publicitaires déployés dans tout le Canton par la FVSP, des affiches ont été placées dans les différentes localités de la région. La tenue de cette séance a été annoncée sur le site Internet du SDIS Oron-Jorat, dans la presse locale et sur les réseaux sociaux. Les nouveaux habitants et les nouveaux citoyens ont reçu un courrier les invitant à participer à cette soirée d'information. Au final, 21 nouveaux sapeurs pompiers ont été recrutés à cette occasion.

Compte tenu de ces mutations, l'effectif global au 31 décembre 2018 était en léger recul par rapport à 2017 puisqu'il comptait 161 sapeurs incorporés.

La participation des sapeurs pompiers aux nombreux exercices et cours de formation régionales et cantonales permettent de maintenir un bon niveau de connaissances.

En 2018, les comptes du SDIS Oron-Jorat se sont bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 63'651.10 et le coût annuel par habitant s'est élevé à Fr. 22.73.

Pour davantage d'informations et pour prendre connaissance du rapport du Commandant du SDIS, Monsieur Marc Platel, veuillez consulter le site :

<http://www.sdis-oron-jorat.ch/>



## 6.4 Protection civile - ORPCi



Protection civile  
Vaudoise

A l'ORPCi, pour l'année 2018, le rythme a été régulier avec 954 jours de service en cours de répétition auxquels s'ajoutent les journées de formation au centre vaudois du SSCM de Gollion, ce qui représente environ 1'100 jours de service pour les hommes.

Se former, se préparer, répéter est une nécessité afin de pouvoir remplir l'ensemble des missions. Si les hommes ont été moins présents lors des interventions, ces dernières ont changé et sont devenues plus longues, plus variées et surtout plus techniques.

### Les formations suivies en 2018

- Cours de Répétition FIR (formations d'intervention régionales).
- Avec la collaboration d'un **délégué du vétérinaire cantonal**, et du **SDIS Oron-Jorat** : création d'un barrage épizootie avec décontamination du véhicule tonne-pompe du SDIS.
- En collaboration avec le **SDIS Oron-Jorat** : différents genres de feux et de leur extinction, tests de la lance, de l'échelle et démonstration du matériel.
- Avec la collaboration de **Star Ambulances** : massage cardiaque sur adulte, ado et enfant, utilisation de pansements compressifs, de garrots, intervention lors de brûlures, prise de heimlich (*le geste qui sauve*), pansements 3 côtés, découverte du matériel.
- Avec la collaboration du **poste de gendarmerie d'Oron** : gestion de la circulation routière, recherche de personnes avec la simulation de disparition d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer dans les bois derrière le collège de Palézieux-Village.
- Ainsi qu'également : gestion de groupes électrogènes, éclairage de zones, déviation d'un cours d'eau, pompage d'eau, formation du tronçonnage pour créer des bancs et des tables (*offertes aux Communes*), techniques avec des sacs de sable et pour terminer désincarcération d'un véhicule.



### ***Ainsi que des formations plus usuelles et pratiques :***

- Rénovation sur la Commune de Montpreveyres du chemin de Saint-Jacques de Compostelle.
- Exercice en commun avec la CP de Lavaux pour évacuer un EMS.
- Alimentation d'une antenne Polycom (communication Police, PC).
- Service en faveur de la DGE Biodiv Vaud.
- Travail en hauteur avec l'Etat-major.
- Entretien des constructions du matériel.
- Formation en tant que cuisiniers et comptables.
- Visite du centre de déclenchement des alarmes CTA à Pully.
- Gestion de l'essai fédéral des alarmes.
- Mise en place et gestion de la sécurité des marcheurs de la Marche Romande du Général Guisan avec installation d'un poste de commandement.
- Inventaire des archives de Jorat-Mézières.
- Contrôles des abris chez les particuliers.



### ***et dans l'urgence :***

- Déviation du cours d'eau du Flon à Oron en raison de la rupture d'une canalisation.
- Déclenchement et gestion du plan canicule durant l'été 2018.

### ***Autres événements importants en 2018 :***

Pour la **Fête internationale du Sauvetage**, au bord du lac dans la Commune de Lutry, la PC a été mobilisée et notre région a coordonné la gestion des trois ORPC. Les missions pour aider les organisateurs ont permis le montage et le démontage des infrastructures lourdes. Un stand de promotion de la Protection civile a été mis en place durant les joutes sportives.

**Lors du Léman Running Tour**, la sécurité lors de la dernière étape du LRT a été assurée par la Protection civile.

Ce fut un dépassement pour chacun de réaliser un défi d'une telle ampleur mais également un plaisir de soutenir une bonne œuvre en faveur du Téléthon Oron.



Pour conclure, relevons que **2019**, sera un grand tournant pour notre région qui va se regrouper afin de créer le nouveau district de Protection Civile Lavaux-Oron.

Pour davantage d'informations vous pouvez consulter les sites

<https://protectioncivile-vd.ch/generalites/les-regions/item/oron.html>

et

<https://protectioncivile-vd.ch/tag/revue-de-presse/Lavaux-Oron.html>

## **7. Affaires sociales**

### **7.1 Association pour la Régionalisation de l'Action Sociale Est Lausannois Oron - Lavaux (RAS)**

L'Association intercommunale pour la régionalisation de l'action sociale couvre quatorze Communes correspondant à un bassin d'environ 65'000 habitants. Sa conduite politique est assurée par un Comité de Direction (CODIR) composé de sept membres. Ce CODIR est supervisé par le Conseil des régions qui lui-même est chapeauté par le Conseil de politique sociale.

L'assemblée des délégués (Conseil intercommunal) s'est réunie à deux reprises en 2018, le 19 juin à Savigny et le 27 novembre à Montpreveyres pour examiner respectivement les comptes 2017 et le budget 2019 de la RAS.

Les coûts et l'augmentation de la facture sociale restent un sujet de préoccupation permanent de la RAS.

#### ***Centre social régional CSR***

Le budget 2018 du CSR prévoyait un excédent de charges de Fr. 204'700.00 mais les comptes 2018 se sont finalement clôturés avec un excédent de charges de Fr. 350'332.60. Cette différence s'explique essentiellement par une diminution des subventions cantonales en lien avec le nombre effectif des dossiers à traiter. Cet excédent a été couvert par un prélèvement sur les fonds de réserve. Pour 2018, la participation des Communes est restée similaire à celle des années précédentes.

Relevons que Monsieur Perreten, Directeur de la région d'action sociale depuis de nombreuses années a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2018. Monsieur Gérard Sefaranga a été désigné pour le remplacer à partir de janvier 2019.

#### ***Agences d'assurances sociales AAS***

L'AAS, située à Oron-la-Ville, est compétente pour les habitants de Savigny, Forel, Essertes, Jorat-Mézières, Maraçon, Montpreveyres et Servion. Elle travaille en étroite collaboration avec les services communaux et les différentes institutions. Son rôle est éminemment apprécié pour les informations utiles et les conseils précieux qu'elle transmet à la population notamment en matière d'AI, de prestations complémentaires, de PC familles et de rentes-pont ainsi que pour les affiliations des indépendants, les subsides à l'assurance maladie, etc.

Pour l'intégralité du secteur, le budget 2018 prévoyait, à charge des Communes, un coût de fonctionnement de Fr. 1'022'740.00 alors que les comptes se clôturent avec un excédent de recettes de Fr. 58'599.70.00. Ce montant sera rétrocédé aux Communes en fonction du nombre d'habitants et des acomptes versés. Servion touchera la somme de Fr. 2'149.20.

En 2018, le coût de fonctionnement par habitant s'est élevé à Fr. 14.59 alors que le budget prévoyait Fr. 15.90. (Fr. 13.15 en 2017). Malgré une augmentation constante, ce montant se situe encore dans la moyenne inférieure des coûts des différentes régions du Canton.

### **Plan canicule 218**

Depuis 2009, l'Etat de Vaud dispose d'un « plan canicule » qui vise à protéger la santé de la population des effets des vagues de grandes chaleurs. Ainsi chaque année, nous sommes appelés au printemps déjà à prévoir son organisation au niveau communal et à mettre en place les structures adéquates. Un feed-back doit être transmis à la Préfecture.

En premier temps, un recensement des personnes à risque est établi de concert avec le CMS d'Oron. Chaque Senior de 75 ans et plus reçoit ensuite un courrier l'informant sur le fonctionnement du plan ainsi que sur les recommandations et les modalités à suivre. Un questionnaire est joint pour les personnes vulnérables par lequel elles sont appelées à requérir formellement une demande d'aide en cas de fortes chaleurs.

La procédure d'application (sur le terrain) s'est considérablement « professionnalisée ». Les connaissances et les compétences exigées en matière de soin et de santé ont contraint la Municipalité à faire désormais appel au soutien de la protection civile régionale pour les visites à domicile.

En 2018, le plan canicule a été activé le 2 août 2018 lorsque l'Etat de Vaud a annoncé que les prévisions météorologiques prévoient une période de fortes chaleurs avec des pics de 32 à 34°C en journée de et 20° durant la nuit. Le plan a pu être levé le 8 août suivant dès que les températures sont redescendues en dessous de 30°.

Il faut savoir qu'une telle vague de chaleur peut entraîner des conséquences graves pour la santé. Les plus vulnérables sont particulièrement concernés, notamment les personnes âgées, les jeunes enfants ainsi que les personnes souffrant de maladie(s) chronique(s).

Chaque année, nous disposons des affiches informatives dans les lieux stratégiques de la Commune et nous rappelons les consignes de base par le biais du tous ménage estival et du site communal



## 7.2 Accueil Petite Enfance Région d'Oron (APERO)



### Structures d'accueil

Au 31 décembre 2018, l'APERO comptait les structures d'accueil suivantes:

Lieux d'accueil	Noms et types des structures
<b>Accueil pré scolaire</b>	
Oron-la-Ville	Liloane (Garderie nurserie)
Carrouge	Les Libellules (Garderie nurserie)
Forel (Lavaux)	Gribouille (Garderie)
Savigny	Cabolle (Garderie nurserie)
<b>Ces structures offrent 22 à 84 places, de 06h30 à 18h30 (midi compris) du lundi au vendredi</b>	
<b>Accueil parascolaire</b>	
Forel	La Croc (UAPE)
Mézières et Servion	Meli-Melo (UAPE)
Oron-la-Ville	L'Ilot (UAPE)
Savigny	Les Potirons (UAPE)
Servion	UAPE Caban'air*
<b>Ces structures offrent 36 à 96 places, selon les modules, matin, midi et soir du lundi au vendredi</b>	
<b>* Cette structure UAPE se situe dans le collège des Gollies à Servion avec une capacité d'accueil de 96 places.</b>	

### Communes faisant partie du réseau APERO

Corcelles-le-Jorat	Montpreveyres	Syens
Essertes	Oron	Vucherens
Forel (Lavaux)	Ropraz	Vulliens
Jorat-Mézières	Savigny	
Maracon	Servion	

En 2018, l'assemblée des délégués de l'APERO a été convoquée à deux reprises soit le 13 juin à Montpreveyres où les comptes 2017 ont été adoptés et le 2 octobre à Ropraz où le budget 2018 a été accepté.

Le Comité directeur, s'est réuni sept fois dans les bureaux de Servion, afin de traiter les affaires courantes.

A cela se sont ajoutées les séances des diverses commissions et les visites dans les différentes unités.

La Commission de gestion est composée de trois membres désignés sur la base d'un tournus annuel selon l'ordre alphabétique des Communes non représentées au Comité directeur.

### ***Délégués des Communes au Comité directeur en 2018***

<b>Communes</b>	<b>Membres</b>	<b>Fonctions</b>
Forel (Lavaux)	Kaeser Olivier	Président
Jorat-Mézières	Préti Muriel	Membre
Oron	Bays Christophe	Membre
	Grossglauser Patricia	Membre
	Uldry Anne-Cécile	Membre
Savigny	Pipoz Louis	Vice-Président
Servion	Boand Yves	Membre

### ***Membres avec voix consultatives***

Guzzon Isabelle	Directrice opérationnelle
Monney Chrystelle	Responsable des finances
Broillet Nathalie	Secrétaire

Du côté opérationnel, les bureaux du réseau occupaient au 31 décembre 2018 deux appartements situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal du Chemin du Centre 6 à Servion.

Pour 2018, les frais de fonctionnement du réseau APERO ont coûté aux Communes Fr. 100.-/ habitant (Fr. 77.- en 2016 et Fr. 100.- en 2017).

Le Comité directeur de l'APERO a décidé d'adhérer à la nouvelle convention collective du travail (CCT) dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance. Cette convention a été établie dans le but de favoriser la qualité de l'accueil des enfants par un personnel compétent et adéquat sur l'ensemble du Canton. Elle entrera en vigueur le 01.01.2019.

## ***Accueil en milieu familial***

Aux structures citées ci-avant, s'ajoute le réseau des accueillantes en milieu familial (AMF ou mamans de jour). Ces lieux d'accueil sont répartis au sein des différentes Communes affiliées au réseau APERO.

## ***Accueil en structure privée***

A Servion, le jardin d'enfants « Les P'tits Loups » accueille les enfants de 2.5 ans à 5 ans du lundi au vendredi.



## **8. Services industriels**

### **8.1 Service des eaux**

Depuis juillet 2012, suite à la fusion, l'ensemble de la gestion du réseau de distribution d'eau du territoire de la Commune de Servion est confiée à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-ESSERTES (AIESFE). Cette Association est composée de délégués issus de la Municipalité et du Conseil communal.

Après avoir été validés en 2017 par les Municipalités et par les Conseils communaux de Jorat-Mézières (pour le village de Ferlens) et de Servion ainsi que par le Conseil général de la Commune d'Essertes, le 21 mars 2018, le Conseil d'Etat a adopté les nouveaux statuts de cette Association. La refonte de ces statuts donne suite à la fusion de la Commune de Ferlens (*qui était membre de l'association*) avec celles de Mézières et de Carrouge. Les trois Municipalités en ont profité pour y apporter un certain nombre de compléments et pour adapter la représentation des trois Communes au sein du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'Association.

L'Association AIESFE est autofinancée, ses ressources ordinaires proviennent de la vente de l'eau et des différentes taxes prélevées auprès des abonnés alimentés par le réseau de l'Association.

Les résultats des analyses effectuées sur le réseau par le laboratoire cantonal sont transmis régulièrement à la Municipalité qui les tient à disposition de ses citoyennes et citoyens, sur demande.

L'eau distribuée sur le territoire communal est conforme aux normes en vigueur. Elle est considérée comme étant « moyennement dure ».

## 8.2 Télé-réseau communal

Le télé-réseau alimentant le village de Servion est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, géré par les services industriels de la ville de Lausanne, en l'occurrence par Citycable.

Le village de Les Cullayes n'est quant à lui pas raccordé au télé-réseau. Afin de remédier à cette lacune, une offre a été demandée mais considérant l'importance des coûts à charge de la Commune puis des propriétaires qui auraient dû entreprendre sur leur parcelle les travaux nécessaires et s'acquitter des taxes de raccordement, la Municipalité a renoncé à équiper ce village ceci d'autant plus que les technologies actuelles sont en perpétuelle évolution.

Swisscom offre un raccordement Internet haut débit aussi bien à Servion qu'aux Cullayes permettant aux habitants des deux villages de bénéficier de la télévision et de toutes les technologies de dernière génération qui s'y rattachent. Swisscom a annoncé que des travaux seraient entrepris dès la fin 2018 afin d'améliorer son débit (fibre optique). Il faut donc s'attendre à différents petits chantiers sur nos routes durant les mois à venir.

## 8.3 Eclairage public

L'entretien des candélabres et le remplacement des ampoules défectueuses ont été effectués régulièrement tout au long de l'année mais de manière groupée pour ne pas engendrer des frais inutiles de location d'une nacelle.

Dans le village de Les Cullayes, au croisement des Chemins des Planches et du 700<sup>ème</sup> l'éclairage a été renforcé par la mise en place de trois nouveaux candélabres à LED.

## 8.4 Service du gaz

Depuis une dizaine d'année, notre Commune est desservie à satisfaction par la société Holdigaz Prestations SA qui a remplacé la société Cosvegaz. Les propriétaires qui souhaitent raccorder leurs bâtiments au réseau du gaz peuvent prendre contact avec cette entreprise pour demander un devis.

### Pour conclure :

Ce rapport relate l'essentiel des travaux entrepris et des décisions prises par la Municipalité durant l'année 2018. Il n'est pas exhaustif et ne retrace volontairement pas en détail les innombrables activités journalières nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune. La Municipalité se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **le Conseil communal de Servion**

- vu le préavis n° 03/2019 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **dans sa séance du 24 juin 2019, décide**

- d'approuver les comptes 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Cédric Matthey



La Secrétaire  
  
Claudine Burri-Monney

Ce rapport de gestion a été adopté en séance de Municipalité du 20 mai 2019.

**Municipal responsable : Monsieur Cédric Matthey, Syndic.**